

Préfecture de Martinique

...

Enquête publique

portant sur :

“ la demande d'autorisation environnementale unique au regard de la régularisation de travaux finalisés, d'aménagement hydraulique et de la restauration écologique, de la piste d'accès à la carrière « la Digue » sur le territoire des communes du Robert et de la Trinité, par la société Gravillonord ”.

...

Réalisée du 29 Novembre 2021 au 29 Décembre 2021

Enquête publique prescrite par arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

Rapport et conclusions d'enquête publique

Commissaire enquêteur titulaire : M. JULIÉNO Garry Anthony,
nommé par décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal
administratif de Fort-de-France.

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

Sommaire

Rapport et conclusions d'enquête publique.....	1
Première partie : Rapport d'enquête publique.....	3
Chapitre I : Organisation et déroulement de l'enquête publique.....	4
I.1 – Numéro et date de l'arrêté du préfet de Martinique.....	4
I.2 – Désignation du commissaire enquêteur.....	4
I.3 – Documents cotés et paraphés par le commissaire enquêteur.....	5
I.4 – Lieux, jours et horaires de réception du public par le commissaire enquêteur.....	5
I.5 – Heures d'ouverture des services municipaux du Robert et de la Trinité.....	6
I.5 – Contacts préalables d'ouverture.....	7
Chapitre II : Présentation de l'enquête publique.....	8
II.1 – Points mis à l'enquête publique.....	8
II.2 – Composition du dossier.....	9
II.3 – Supports juridiques de l'enquête publique.....	10
II.4 – Publicité et affichage.....	11
Chapitre III : Déroulement de l'enquête.....	13
III.1 – Contacts préalables d'ouverture.....	13
III.2 – Visites sur site, réunions et déplacements.....	13
III.3 – Compte-rendu photographique de la visite sur site.....	14
III.4 – Incidents relevés au cours de l'enquête publique.....	17
III.5 – Climat de l'enquête publique.....	17
III.6 – Clôture de l'enquête publique.....	18
Chapitre IV : Observations du public.....	19
IV.1 – Récapitulatif des observations du public.....	19
Deuxième partie : Conclusions de l'enquête publique.....	20
A) Commentaires du commissaire enquêteur.....	21
B) Conclusions et avis du commissaire enquêteur.....	22
Liste des pièces jointes.....	25

Références du dossier :

- Décision n° E2100008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

Première partie :

Rapport d'enquête publique

portant sur :

“ la demande d'autorisation environnementale unique au regard de la régularisation de travaux finalisés, d'aménagement hydraulique et de la restauration écologique, de la piste d'accès à la carrière « la Digue » sur le territoire des communes du Robert et de la Trinité, par la société Gravillonord ”.

...

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

Chapitre I : Organisation et déroulement de l'enquête publique

I.1 – Numéro et date de l'arrêté du préfet de Martinique

Par arrêté n° R02-2021-10-21 du 21 Octobre 2021, Monsieur le préfet de Martinique a décidé qu'il sera procédé à l'ouverture d'une enquête publique, dans les formes prévues :

- par le code de l'environnement, notamment les articles L. 123-1 et suivants, L. 181-1 et suivants, L. 214-3 à L. 214-3-1 et suivants ;
- par le code forestier, à l'article L. 341-3 ;
- par le code de l'urbanisme ;
- par le code des relations entre le public et l'administration, aux articles L. 311-1 à D. 312-11.

Cette enquête publique se déroulera du 29 Novembre 2021 au 29 Décembre 2021.

I.2 – Désignation du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur, Monsieur JULIÉNO Garry Anthony, a été désigné par décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France.

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

I.3 – Documents cotés et paraphés par le commissaire enquêteur

Cette enquête publique a été ouverte conformément à l'arrêté préfectoral le Lundi 29 Novembre 2021 en mairie de la commune du Robert puis le même jour en mairie de la commune de la Trinité.

Les deux registres d'enquête publique de 32 pages chacun ont été cotés et paraphés par le commissaire enquêteur et mis à disposition en mairie des deux communes concernées.

Ont été également paraphés les documents suivants :

- l'avis d'ouverture d'enquête publique ;
- l'arrêté préfectoral n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 ;
- les certificats d'affichage des mairies des deux communes concernées.

I.4 – Lieux, jours et horaires de réception du public par le commissaire enquêteur

Par arrêté préfectoral n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021, il a été prévu à l'article 5 les modalités de réception du public suivantes :

Jours	Dates	Horaires		Lieu	Objet
Lundi	29 Novembre 2021	8 h 30	10 h 00	Mairie du Robert	Ouverture et permanence
		10 h 30	12 h 30	Mairie de la Trinité	

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

Jours	Dates	Horaires		Lieu	Objet
Jeudi	09 Décembre 2021	8 h 30	10 h 00	Mairie de la Trinité	Permanence
		10 h 30	12 h 30	Mairie du Robert	
Vendredi	17 Décembre 2021	8 h 30	10 h 00	Mairie du Robert	Permanence
		10 h 30	12 h 30	Mairie de la Trinité	
Mardi	21 Décembre 2021	8 h 30	10 h 00	Mairie de la Trinité	Permanence
		10 h 30	12 h 30	Mairie du Robert	
Mercredi	29 Décembre 2021	8 h 30	10 h 00	Mairie du Robert	Permanence et clôture
		10 h 30	12 h 30	Mairie de la Trinité	

Les mairies du Robert et de la Trinité ont été désignées comme sièges des permanences pour cette enquête publique.

Une salle a été mise à disposition à cet effet par ces mairies dans les locaux de leur service d'urbanisme respectif, avec suffisamment de tables et de sièges pour permettre l'accueil d'une demi-douzaine de personnes au maximum, dans le contexte sanitaire actuel.

I.5 – Heures d'ouverture des services municipaux du Robert et de la Trinité

Le dossier soumis à enquête publique ainsi que les registres correspondants ont été mis à disposition du public du 29 Novembre 2021 au 29 Décembre 2021 inclus, aux jour et heure d'ouverture de bureaux, comme suit :

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

- Mairie du Robert

Jours	Horaires d'ouverture			
	Matin		Après-midi	
Lundi et Jeudi	7 h 30	13 h 30	14 h 30	17 h 00
Mardi, Mercredi et Vendredi	7 h 30	13 h 30	-	-

- Mairie de la Trinité

Jours	Horaires d'ouverture			
	Matin		Après-midi	
Lundi et Jeudi	7 h 30	13 h 30	14 h 00	17 h 00
Mardi, Mercredi et Vendredi	7 h 30	13 h 30	-	-

I.5 – Contacts préalables d'ouverture

Suite à la réception de l'avis de nomination et des premiers éléments du dossier à la DEAL, il a été entrepris de prendre contact avec les personnes associées au dossier, dans un premier temps par téléphone, puis par courriel :

- Mme BERTOME Marie-France, chargée des procédures enquêtes publiques à la DEAL, mission Enquêtes Publiques et Affaires Juridiques (EPAJ),
- M. LABBOUZ Francois, responsable de carrières Blanchard et Gravillonord,
- Mme GUILLON Marie-Pricilla, responsable projets industriels.

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

Chapitre II : Présentation de l'enquête publique

II.1 – Points mis à l'enquête publique

L'enquête publique est une procédure de consultation dans laquelle le public est invité à préciser au maître d'ouvrage et à l'autorité organisatrice (ici la préfecture de Martinique) ses observations et ses propositions.

Cela peut se faire soit en les consignant dans le registre d'enquête, soit par écrit en les adressant au commissaire enquêteur désigné par arrêté du président du tribunal administratif.

Outre l'information du public, l'enquête publique présente deux autres intérêts fondamentaux :

- inciter le maître d'ouvrage de l'opération à mieux élaborer son projet et rendre les impacts négatifs acceptables ;
- éclairer l'autorité chargée de prendre la décision d'approbation de l'opération envisagée.

Le projet objet de l'enquête publique porte sur " la demande d'autorisation environnementale unique au regard de la régularisation de travaux finalisés, d'aménagement hydraulique et de la restauration écologique, de la piste d'accès à la carrière « la Digue » sur le territoire des communes du Robert et de la Trinité, par la société Gravillonord ".

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

Les aménagements de la rivière la Digue, qui ont été réalisés de 2015 à 2021, visent :

- à prévenir les risques de crues ;
- à garantir la sécurité aux entreprises et aux riverains ;
- à améliorer la continuité écologique de la rivière ;
- à assurer la pérennité de l'activité industrielle de la carrière.

II.2 - Composition du dossier

Le dossier soumis à l'enquête publique se compose des documents suivants :

Pièces techniques

- une note pour enquête publique ;
- un résumé non technique ;
- un exemplaire du dossier d'AOT et les annexes correspondantes ;
- un exemplaire du dossier au titre de la loi sur l'eau ;
- une fiche de suivi des ouvrages ;
- l'avis de l'autorité environnementale de non-soumission à étude d'impact suite à la procédure d'examen au cas par cas.

Pièces administratives

- un exemplaire de la décision du tribunal administratif n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 désignant le commissaire enquêteur (2 pages) ;

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

- un exemplaire de l'arrêté préfectoral n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 portant ouverture de l'enquête publique (6 pages + couverture) ;
- une affiche d'avis d'ouverture de l'enquête publique du 28 Octobre 2021 (1 page) ;
- un exemplaire du courrier de demande d'insertion « annonces légales » de l'avis d'ouverture dans le journal « France-Antilles » du 28 Octobre 2021 ;
- un exemplaire du courrier de demande d'insertion « annonces légales » de l'avis d'ouverture dans le journal « Le Légis » du 28 Octobre 2021 ;
- un exemplaire du courrier adressé à Monsieur le maire de la commune du Robert du 28 Octobre 2021 ;
- un exemplaire du courrier adressé à Monsieur le maire de la commune de la Trinité du 28 Octobre 2021 ;
- un exemplaire du courrier adressé à Monsieur le directeur de la société Gravillonord du 28 Octobre 2021 ;
- deux registres d'enquête publique .

II.3 – Supports juridiques de l'enquête publique

Cette enquête publique s'appuie donc principalement sur :

- le code de l'environnement, notamment les articles L. 123-1 et suivants, L. 181-1 et suivants, L. 214-3 à L. 214-3-1 et suivants ;
- le code forestier, à l'article L. 341-3 ;
- le code de l'urbanisme ;
- le code des relations entre le public et l'administration, aux articles L. 311-1 à D. 312-11 ;

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

- les préconisations et réglementations relatives au Schéma d'Aménagement Régional (SAR) et du Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) ;
- le contrat de rivière du Galion, porté par la Communauté d'Agglomération du Pays Nord (CAP Nord) Martinique du 15 Décembre 2016 ;
- la demande d'autorisation environnementale n° 010 000 213 du 28 Mai 2021 ;
- le plan de de prévention des risques naturels de la commune du Robert, tel qu'approuvé par arrêté préfectoral du 30 Décembre 2013.

II.4 – Publicité et affichage

Parutions dans les journaux

Conformément à l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° R02-2021-10-21-00008, l'avis d'ouverture d'enquête publique a été publié :

- tout d'abord dans deux journaux locaux, France-Antilles et le Légis, le 12 Novembre 2021 ;
- et une seconde fois dans ces mêmes journaux locaux, le 03 Décembre 2021.

Les copies des publications sont annexées au présent rapport.

De plus, cet avis d'ouverture figure également sur le site internet de la DEAL Martinique à l'adresse suivante :

- <http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/enquete-publique-relative-a-la-demande-d-a1729.html>.

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

Affichage de l'arrêté en mairie et sur site

L'avis d'ouverture de l'enquête publique a été affiché dans tous les lieux prévus par l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° R02-2021-10-21-00008 au format réglementaire.

L'affichage en mairie des communes du Robert et de la Trinité se sont réalisés respectivement en hôtel de ville et au service d'urbanisme (qui sont installés sur deux sites distincts au Robert), et en hôtel de ville de la Trinité (qui intègre son service d'urbanisme sur site).

Cet affichage était réalisé pour ces deux communes dans les emplacements habituels prévus par ces mairies, mais rien de particulier ne permettait de les distinguer particulièrement du reste des affichages déjà présents. Les certificats d'affichage sont mis en pièces jointes du présent rapport.

Deux affiches apparaissaient également respectivement à l'entrée de chacun des deux accès Nord et Sud du site industriel de Gravillonord au Robert.

Il est à noter que, sur ce point concernant l'affichage, les délais réglementaires ainsi que le format d'affichage réglementaire ont été scrupuleusement respectés et attestés par huissier de justice. Les constats d'huissier sont par ailleurs intégrés aux pièces jointes du présent rapport.

Ces affiches ont été placées sur des lieux de passage et sont restées visibles tout au long de la période d'enquête publique, cela confirmé par quelques allers-retours sur place tout au long de la période d'enquête publique.

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

Chapitre III : Déroulement de l'enquête

III.1 – Contacts préalables d'ouverture

Suite à la réception de l'avis de nomination et des premiers éléments du dossier à la DEAL, il a été entrepris de prendre contact avec les personnes associées au dossier, dans un premier temps par téléphone, puis par courriel :

- Mme BERTOME Marie-France, chargée des procédures enquêtes publiques à la DEAL, mission Enquêtes Publiques et Affaires Juridiques (EPAJ),
- M. LABBOUZ Francois, responsable de carrières Blanchard et Gravillonord,
- Mme GUILLON Marie-Pricilla, responsable projets industriels.

III.2 – Visites sur site, réunions et déplacements

Deux visites ont eu lieu en mairies du Robert et de la Trinité en amont du démarrage de l'enquête ; une réunion précédant une visite du site industriel et de ses abords a pu être programmée le Vendredi 19 Novembre 2021.

Par la suite, deux autres visites ont eu lieu aux abords du site, pour confirmer la présence de l'affichage et leur visibilité durant la période de la présente enquête publique.

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

III.3 – Compte-rendu photographique de la visite sur site

Ci-après, quelques photographies prises lors de la visite sur site industriel et le long de la rivière la Digue en compagnie de M. LABBOUZ Francois et de Mme GUILLON Marie-Pricilla.



- Prises de vue sur le site industriel d'exploitation de la carrière de pierres.

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique



- Affichage à l'entrée de la piste empruntée par les camions du site industriel ainsi que par des riverains et des agriculteurs à proximité du rond-point menant à la pointe Jean-Claude et à la déchèterie du SMTVD ; on y voit aussi une des cinq buses présentes sur site, la plus en aval.



- Une partie de ce sentier avait été modifiée et renforcée pour le passage de poids lourds ; un débroussaillage est effectué mensuellement et participe, en autres, au maintien et à la surveillance des ouvrages.

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique



- La végétalisation des berges altérées permettra un meilleur ancrage des sols, important pour cette zone faisant parfois l'objet d'inondations ; les espèces introduites, spécialement sélectionnées pour ce site, sont badgées et suivies bi-mensuellement tout au long de leur croissance par un prestataire extérieur.

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

III.4 – Incidents relevés au cours de l'enquête publique

Il n'y a pas eu d'incident particulier lié directement ou indirectement à cette enquête publique.

Cependant, la problématique des blocages des axes routiers qui a touché la Martinique en début du mois de Décembre a pu être contournée, non sans difficulté, avec une préparation très en amont de l'itinéraire et beaucoup de patience dans les ralentissements.

Fort heureusement, toutes les permanences prévues ont ainsi pu être maintenues et les horaires respectés.

III.5 – Climat de l'enquête publique

Climat de l'enquête

Cette enquête publique a pris place dans un contexte sanitaire particulier avec une recrudescence de cas de Covid-19 sur l'île. À cela s'est ajouté, juste après le démarrage de l'enquête publique, des mouvements sociaux sur fond de contestation de nature politique et économique résultant en un blocage des principaux réseaux routiers de l'île et aussi, indirectement, de nombre d'administrations et d'entreprises.

Ce contexte, également combiné dans un deuxième temps aux préparations des fêtes de fin d'année à l'issue de la période des blocages, a possiblement eu des

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

répercussions sur la fréquentation des permanences, pendant lesquelles les lieux de permanence ainsi que les mairies étaient quasiment désertés par les administrés.

De façon surprenante et malgré tout le nécessaire fait pour l'information du public, même les riverains du site concerné par cette enquête publique ne se sont pas déplacés. L'ensemble des observations du public recueillies lors de cette enquête publique apparaissent Chapitre IV : Observations du public.

III.6 - Clôture de l'enquête publique

L'enquête publique a été cloturée le Mercredi 29 Décembre 2021 à 10 heures au Robert puis à 12 h 30 à la Trinité, à l'issue des 31 jours prévus par l'arrêté préfectoral durant lesquels le jour férié du 25 Décembre 2021, tombant un Samedi, n'a eu aucune incidence.

Les registres d'enquête ont alors été récupérés dans les mairies pour production du procès verbal de notification à l'attention du maître d'ouvrage.

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

Chapitre IV : Observations du public

IV.1 – Récapitulatif des observations du public

	Dates des permanences (total : 5)				
	29 Novembre 2021	09 Décembre 2021	17 Décembre 2021	21 Décembre 2021	29 Décembre 2021
Méthodes					
- Courriels	0	0	0	0	0
- Écrits	0	0	0	0	0
- Oraux	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0

Aucune observation n'a été adressée au commissaire enquêteur, ni sur place, ni par courrier, ni par courriel, que ce soit directement, via la DEAL ou durant les permanences en mairie.

À titre personnel, au vu de la qualité du dossier présenté, des constats réalisés sur place lors des visites et en sa qualité d'ingénieur QSE (Qualité Sécurité Environnement) familier des enjeux environnementaux et des ICPE, le commissaire enquêteur ne relève aucun sujet à commentaire particulier.

Ainsi, en l'absence d'observation et de remarque, le maître d'ouvrage a été informé qu'il ne lui sera pas produit de procès-verbal de notification dans le cadre de la présente enquête publique.

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

Deuxième partie :

Conclusions de l'enquête publique

portant sur :

“ la demande d'autorisation environnementale unique au regard de la régularisation de travaux finalisés, d'aménagement hydraulique et de la restauration écologique, de la piste d'accès à la carrière « la Digue » sur le territoire des communes du Robert et de la Trinité, par la société Gravillonord ”.

...

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

A) Commentaires du commissaire enquêteur

Par décision n° E21000008/97 en date du 10 Septembre 2021, le président du tribunal administratif de Fort-de-France m'a désigné pour mener cette enquête publique.

Ayant la formation et l'expérience d'ingénieur QSE (Qualité Sécurité Environnement) familier des enjeux environnementaux et des ICPE, la partie technique du dossier a été aisément compréhensible et n'a pas posé de soucis particulier lors des explications recues ou à donner à des tiers. Cette expérience s'est donc avérée utile afin de pouvoir discuter et comprendre les enjeux auprès des intervenants industriels et des partenairers institutionnels.

Il ne m'est pas apparu de contre-indication particulière au projet et à sa réalisation sur le fond. Sur la forme, toute la procédure s'est déroulée sans incident.

Il était malgré tout attendu une participation du public, a minima des riverains, pour une question aussi essentielle que celle de la sécurisation d'un site qui leur est voisin et qui a déjà eu des soucis d'inondations et d'accessibilité par le passé lors d'épisodes particulièrement pluvieux sur l'île.

Cette participation nulle pouvant s'expliquer en partie par les actions combinées de la préparation des fêtes de fin d'années, du contexte social (grèves et blocages) et sanitaire (recrudescence de l'épidemie de Covid-19) défavorable et une faible médiatisation générale en dépit du respect scrupuleux des règles d'information et d'affichage.

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

B) Conclusions et avis du commissaire enquêteur

Sur la forme :

- Les règles de publicité telles que définies par l'arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique ont été respectées scrupuleusement, les délais et formats prescrits par l'article 2 de l'arrêté étant tenus pour l'affichage en mairie et sur site ;
- Le dossier mis à l'enquête publique ainsi que les registres ont été tenus à disposition du public aux heures d'ouverture des mairies des communes du Robert et de la Trinité, et le dossier était consultable et téléchargeable sur le site internet de la DEAL Martinique :
 - <http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/enquete-publique-relative-a-la-demande-d-a1729.html> ;
- Le dossier mis à l'enquête publique était en outre communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture ou pendant l'enquête publique, au titre de la loi n° 78-753 du 17 Juillet 1978 ;
- L'enquête publique s'est déroulée normalement et j'ai pu assurer toutes mes permanences comme stipulé à l'article 5 de l'arrêté préfectoral n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 ainsi qu'assurer les déplacements que j'ai jugé nécessaires aux besoins de cette enquête.

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

Sur le fond :

- Vu la décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France ;
- Vu l'arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique ;
- Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 123-1 et suivants, L. 181-1 et suivants, L. 214-3 à L. 214-3-1 et suivants ;
- Vu le code forestier, à l'article L. 341-3 ;
- Vu le code de l'urbanisme ;
- Vu le code des relations entre le public et l'administration, aux articles L. 311-1 à D. 312-11 ;
- Vu les préconisations et réglementations relatives au Schéma d'Aménagement Régional (SAR) et du Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) ;
- Vu le contrat de rivière du Galion, porté par la Communauté d'Agglomération du Pays Nord (CAP Nord) Martinique du 15 Décembre 2016 ;
- Vu la demande d'autorisation environnementale n° 010 000 213 du 28 Mai 2021 ;
- Vu le plan de de prévention des risques naturels de la commune du Robert, tel qu'approuvé par arrêté préfectoral du 30 Décembre 2013 ;

- Considérant que la procédure de mise en enquête publique s'est déroulée conformément aux textes législatifs et réglementaires ;

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

- Considérant que les travaux réalisés aux abords de la rivière la Digue et le suivi qui leur est apporté sont de qualité et conformes aux engagements pris ;
- Considérant que le projet ainsi que les travaux déjà réalisés aux abords de la rivière la Digue n'ont fait l'objet d'aucune observation négative.

PAR CES MOTIFS,

J'ÉMETS UN AVIS FAVORABLE

sur le projet portant sur " la demande d'autorisation environnementale unique au regard de la régularisation de travaux finalisés, d'aménagement hydraulique et de la restauration écologique, de la piste d'accès à la carrière « la Digue » sur le territoire des communes du Robert et de la Trinité, par la société Gravillonord "

Fait à : Les Trois Ilets, le 28 Janvier 2022.

Le commissaire enquêteur

JULIENO Garry Anthony



Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

Liste des pièces jointes

- 1 - Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France ;
- 2 - Arrêté n° R02-2021-10-21-002 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique ;
- 3 - Avis d'ouverture de l'enquête publique ;
- 4 - Copie de l'insertion dans le journal France-Antilles du 12 Novembre 2021 ;
- 5 - Copie de l'insertion dans le journal le Légis du 12 Novembre 2021 ;
- 6 - Copie de l'insertion dans le journal France-Antilles du 03 Décembre 2021 ;
- 7- Copie de l'insertion dans le journal le Légis du 03 Décembre 2021 ;
- 8 - Certificat d'affichage en mairie du Robert ;
- 9 - Certificat d'affichage en mairie de la Trinité ;
- 10 - Constats d'huissier de l'affichage sur site au 10 Novembre 2021 ;
- 11 - Constats d'huissier de l'affichage sur site au 29 Novembre 2021 ;
- 12 - Constats d'huissier de l'affichage sur site au 15 Décembre 2021 ;
- 13 - Constats d'huissier de l'affichage sur site au 29 Décembre 2021 ;

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

- 14 - Échange par courriel pour signifier l'absence de procès verbal de notification et de mémoire en réponse ;
- 15 - Copies du registre d'enquête publique du Robert ;
- 16 - Copies du registre d'enquête publique de la Trinité.

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

- 1 - Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LA
MARTINIQUE

DECISION DU
10/09/2021
N° E21000008 /97

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire enquêteur

CODE : 3

Vu enregistrée le 09/09/2021, la lettre par laquelle Monsieur le Directeur de la l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

- Une demande d'autorisation environnementale, de régularisation, déposée par la société Gravillonord, pour des travaux d'aménagement hydraulique de la piste d'accès à la carrière la Digue sur les communes du Robert et Trinité ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

VU la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et notamment l'article 10 ;

VU le décret n° 93-742 du 29 mars 1993 pris pour l'application de la loi susvisée ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Garry JULIENO est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Directeur de la D.E.A.L, à Monsieur Garry JULIENO, à la société Gravillonord et à la Caisse des dépôts et consignations.

Fait à Schœlcher, le 10/09/2021

Le Président,



Copie certifiée conforme
La Greffière en Chef
J. Lemaître
Júlie LEMAÎTRE

Marc WALLERICH

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

- 2 - Arrêté n° R02-2021-10-21-002 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique ;



Arrêté n° R02-2021-10-21-00008

portant ouverture de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale unique dans le cadre de la régularisation des travaux finalisés, d'aménagement hydraulique et de restauration écologique, de la piste d'accès à la carrière La Digue sur le territoire des communes du Robert et de La Trinité, par la société Gravillonord

LE PRÉFET

Vu la directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000 ;

Vu le code de l'environnement notamment, les articles L.123-1 et suivants, L.181-1 et suivants, L.214-3 à L.214-3-1 et suivants ;

Vu le code forestier – Article L.341-3 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration – Articles L.311-1 à D.312-11 ;

Vu le décret N°2004-374 du 29 avril 2004 relatifs aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret N°2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;

Vu le décret du Président de la République du 13 novembre 2018, portant nomination de M. Antoine POUSSIER, sous-préfet hors classe en position de service détaché, au poste de secrétaire général de la préfecture de la Martinique ;

Vu le décret du Président de la République du 5 février 2020 nommant M. Stanislas CAZELLES, préfet de la Martinique ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R.123-11 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 30 novembre 2015 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) de la Martinique ;

Vu l'arrêté préfectoral n° R02-2020-02-24-001 du 24 février 2020 portant délégation de signature à M. Antoine POUSSIER, secrétaire général – administration générale de la préfecture de la Martinique ;

Préfecture de la Martinique - Rue Victor Sévère - BP 647/648 - 97262 Fort-de-France Cedex
Tél. : 05 96 39 36 00 - www.martinique.pref.gouv.fr

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

- 2 - Arrêté n° R02-2021-10-21-002 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique ;

Vu les préconisations et les réglementations relatives au schéma d'aménagement régional (SAR) et au Schéma de mise en valeur de la mer (SMVM) ;

Vu le contrat de rivière du Galion, porté par la communauté d'agglomération du pays nord Martinique (CAP Nord) du 15 décembre 2016 – Action N°40 du plan d'actions Fiche action N°4.0 ;

Vu le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de la commune du Robert approuvé par arrêté préfectoral le 30 décembre 2013 ;

Vu la demande d'autorisation environnementale N°010 000 213 du 28 mai 2021 ;

Vu la demande de mise à l'enquête publique du 18 août 2021 ;

Vu la décision n° 21000008 / 97 du 10 septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France, portant désignation de M. Garry JULIÉNO commissaire enquêteur, pour encadrer et conduire l'enquête publique ;

Vu l'avis des services de l'État consultés ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

Considérant que les aménagements de la rivière La Digue, réalisés de 2015 à 2021 visent à prévenir les risques de crues, à garantir la sécurité aux entreprises et aux riverains, à améliorer la continuité écologique de la rivière et à assurer la pérennité de l'activité industrielle ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : ouverture – durée – lieu de l'enquête publique

Il est procédé à une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale relative à la régularisation des travaux finalisés, d'aménagement hydraulique et de restauration écologique, de la piste d'accès à la carrière « La Digue » sur le territoire des communes du Robert et de La Trinité. La mairie du Robert est le siège de l'enquête publique.

Cette enquête publique d'une durée de trente un (31) jours, se déroulera du 29 novembre 2021 au 29 décembre 2021 inclus à la mairie du Robert et à la mairie de La Trinité.

Article 2 : publicité de l'enquête publique

Un avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique est affiché à la mairie du Robert et à la mairie de Trinité et publié dans deux (2) journaux locaux dans la rubrique « annonces légales », aux frais de la société Gravillonord, en caractères apparents, quinze (15) jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelé dans les huit (8) premiers jours.

Quinze jours (15) au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et durant toute la durée de celle-ci, cet avis est affiché par les soins de M. le maire du Robert et de M. le maire de La Trinité, qui certifient l'accomplissement de cet affichage à l'issue de l'enquête publique.

-2-

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

- 2 - Arrêté n° R02-2021-10-21-002 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique ;

Quinze jours (15) au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et durant toute la durée de celle-ci, cet avis est affiché par les soins de M. le maire du Robert et de M. le maire de La Trinité, qui certifient l'accomplissement de cet affichage à l'issue de l'enquête publique.

Dans les mêmes conditions de délai et de durée et sauf impossibilité matérielle justifiée, le responsable du projet – la société Gravillonord, assure également l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Ces affiches doivent être visibles et lisibles, s'il y a lieu, depuis les voies publiques et doivent être conformes à l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'ouverture de l'enquête publique mentionné à l'article R.123-11 du code de l'environnement.

Les affiches mentionnées au III de l'article R.123-11, mesurent au moins 42 x 59,4 cm (format A2). Elles comportent le titre « AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées à l'article R.123-9 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune.

Cet avis d'ouverture d'enquête publique est également publié sur le site internet de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) accompagné des documents composant le dossier d'enquête publique.

Article 3 : dossier de l'enquête publique

Le dossier d'enquête publique concerne la demande d'autorisation environnementale au regard de la régularisation des travaux finalisés, d'aménagement hydraulique sur quatre ouvrages et de restauration écologique, de la piste d'accès à la carrière « La Digue » sur le territoire des communes du Robert et de La Trinité.

Les instances : services et organismes de l'État concernés :

- l'agence régionale de santé (ARS),
- la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF),
- la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL),
- l'office national des forêts (ONF),

Le dossier d'enquête publique est composé des documents ci-après, outre le courrier du service instructeur, relatif à la recevabilité :

- la demande d'autorisation, dossier loi sur l'eau – Articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement ;
- la demande d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public fluvial (DPF) et annexes ;
- la fiche de procédure de suivi des ouvrages de la rivière La Digue ;
- la note de présentation du dossier à l'enquête publique ;
- le résumé non technique des travaux d'aménagement ;
- la demande de mise à l'enquête publique du 18 août 2021 ;
- la décision n° 21000008 / 97 du 10 septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France, portant désignation de M. Garry JULIÉNO, commissaire enquêteur pour encadrer et conduire l'enquête publique ;
- l'avis des services de l'État consultés.

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

- 2 - Arrêté n° R02-2021-10-21-002 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique ;

Toutes les informations relatives à ce dossier pourront être demandées aux personnes ci-après désignées :

Madame Marie-Priscilla GUILLON
Responsable - Projets industriels
☎ : 05 94 29 65 30 / 📠 : 06 94 21 26 61
✉ : guillon@ribal.colas.fr
📧 : guillon@materiauxdeguyane.fr

Monsieur Thomas BIROT
Directeur des Carrières
Blanchard et Gravillonord
☎ : 06 96 25 84 85
✉ : thomas.birot@groupegouyer.com

Ou à la DEAL – Service Paysage, Eau, Biodiversité – Pôle Police de l'eau
Tél. 0596 59 59 23 / 05096 59 59 28

Article 5 : désignation et permanence du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur, M. Garry JULIÉNO, désigné par le tribunal administratif de Fort-de-France par décision n° 21000008 / 97 du 10 septembre 2021, procédera à l'ouverture de l'enquête publique, le 29 novembre 2021 à 8h30 à la mairie du Robert et à 10h30 à la mairie de La Trinité.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales à la mairie du Robert, siège de l'enquête publique et à la mairie de La Trinité, aux dates et heures dans le tableau ci-après :

Lundi 29 novembre 2021	08h30-10h00	Ouverture et permanence - Mairie de La Trinité
	10h30-12h30	Ouverture et permanence - Mairie du Robert
Jeudi 09 décembre 2021	08h30-10h00	Permanence - Mairie du Robert
	10h30-12h30	Permanence - Mairie de La Trinité
Vendredi 17 décembre 2021	08h30-10h00	Permanence - Mairie de La Trinité
	10h30-12h30	Permanence - Mairie du Robert
Mardi 21 décembre 2021	08h30-10h00	Permanence - Mairie du Robert
	10h30-12h30	Permanence - Mairie de La Trinité
Mercredi 29 décembre 2021	08h30-10h00	Permanence et clôture - Mairie de La Trinité
	10h30-12h30	Permanence et clôture - Mairie du Robert

Article 6 : déroulement et consultation du dossier d'enquête publique

Le dossier, les pièces qui l'accompagnent ainsi que le registre d'enquête publique ouvert, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie du Robert et à la mairie de La Trinité, pendant toute la durée de celle-ci prévue à l'article 5.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à leur disposition à la mairie du Robert et à la mairie de La Trinité.

Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie du Robert et à la

-4-

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

- 2 - Arrêté n° R02-2021-10-21-002 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique ;

mairie de Trinité, et le cas échéant, par mail à l'adresse suivante : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr avant la clôture de l'enquête publique. Ces observations seront annexées au registre d'enquête publique précité.

Le dossier d'enquête publique est consultable sur le site internet de la direction de l'environnement de l'aménagement et du logement (DEAL) à l'adresse ci-dessous : www.martinique.developpement-durable.gouv.fr « participation du public/enquêtes publiques 2021 ». Il est également consultable à la mairie du Robert et à la mairie de La Trinité, aux jours et heures habituels d'ouverture des services.

Sous réserves des dispositions relatives à la crise sanitaire en vigueur pendant le déroulement de l'enquête publique, l'ensemble des mesures barrières devra être respecté.

Toutes personne, pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier, dès publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.

Article 7 : clôture – rapport et conclusion de l'enquête publique

A l'expiration du délai de l'enquête publique prévu à l'article 1, le registre d'enquête publique est mis à la disposition du commissaire enquêteur signé et clos par lui. Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera dans la huitaine, les responsables du projet et leur communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse et l'invitant à y répondre dans un délai de quinze (15) jours.

Le délai de huit (8) jours court à compter de la réception par le commissaire enquêteur du registre d'enquête et des documents annexés. Les responsables du projet de la société Gravillonord disposeront d'un délai de quinze (15) jours pour produire leurs observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies. Il dispose d'un délai d'un mois pour transmettre son rapport à M. le préfet de la Martinique.

Le rapport comporte le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête publique, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations des responsables du projet de la société Gravillonord, en réponse aux observations du public.

Le commissaire enquêteur consigne, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées, en précisant, si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le commissaire enquêteur transmet au préfet de la Martinique (direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement -DEAL-, autorité compétente pour organiser l'enquête publique, l'exemplaire du dossier déposé au siège de l'enquête publique, accompagné du registre d'enquête publique, des pièces annexées au rapport et des conclusions motivées. Il transmet simultanément, une copie du rapport et ses conclusions motivées au président du tribunal administratif de Fort-de-France ou au magistrat délégué.

Dès réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur par le Préfet de la Martinique, représenté par la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), un exemplaire du rapport sera adressé à M. le directeur de la société Gravillonord, à M. le maire du Robert et à M. le maire de La Trinité.

-5-

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

- 2 - Arrêté n° R02-2021-10-21-002 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique ;

Dès réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur par le Préfet de la Martinique, représenté par la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), un exemplaire du rapport sera adressé à M. le directeur de la société Gravillonord, à M. le maire du Robert et à M. le maire de La Trinité.

Article 8 : mise à disposition, publication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur

Pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions seront tenus d'une part, à la disposition du public à la mairie du Robert et à la mairie de Trinité, à la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), aux jours et heures d'ouverture habituels et d'autre part, publiés sur le site de la DEAL : www.martinique.developpement-durable.gouv.fr « participation du public/enquêtes publiques 2021 ».

Article 9 : décisions préfectorales

A l'issue de l'enquête publique, il appartient au préfet de la Martinique de statuer sur la demande d'autorisation environnementale relative à la régularisation des travaux finalisés, d'aménagement hydraulique et de restauration écologique, de la piste d'accès à la carrière « La Digue » sur le territoire des communes du Robert et de La Trinité.

Article 10 : exécution du présent arrêté

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet du préfet, le sous-préfet des arrondissements de La Trinité et de Saint-Pierre, le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement, le directeur de la mer, le président de la communauté d'agglomération CAP NORD, les maires du Robert et de la Trinité, le directeur de la société Gravillonord, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Martinique.

Fait à Fort-de-France, le 21 OCT. 2021

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
de la Préfecture de la Martinique


Antoine POUSSIER

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Fort-de-France ou sur le site internet <https://www.telerecours.fr> dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

• 3 - Avis d'ouverture de l'enquête publique



Direction de l'environnement
de l'aménagement
et du logement

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé de l'ouverture d'une enquête publique conformément à l'arrêté préfectoral n°R02-2021-10-21-00008 du 21 octobre 2021, sur la demande d'autorisation environnementale unique dans le cadre de la régularisation des travaux finalisés, d'aménagement hydraulique et de restauration écologique, de la piste d'accès à la carrière « La Digue » sur le territoire des communes du Robert et de La Trinité, par la société Gravillonord.

Cette enquête publique d'une durée de trente et un (31) jours consécutifs se déroulera du 29 novembre 2021 au 29 décembre 2021 inclus, à la mairie du Robert siège de l'enquête publique, et à la mairie de La Trinité.

Monsieur Garry JULIÉNO est désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision du tribunal administratif, n° 21000008 / 97 du 10 septembre 2021, pour encadrer et conduire l'enquête publique, siégera à la mairie du Robert et à la mairie de La Trinité.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie du Robert et à la mairie de La Trinité, aux dates et heures ci-après :

Lundi 29 novembre 2021	08h30 - 10h00	Ouverture et Permanence - Mairie du Robert
	10h30 - 12h30	Ouverture et Permanence - Mairie de La Trinité
Jeudi 09 décembre 2021	08h30 - 10h00	Permanence - Mairie de La Trinité
	10h30 - 12h30	Permanence - Mairie du Robert
Vendredi 17 décembre 2021	08h30 - 10h30	Permanence - Mairie du Robert
	10h30 - 12h30	Permanence - Mairie de La Trinité
Mardi 21 décembre 2021	08h30 - 12h30	Permanence - Mairie de La Trinité
	10h30 - 12h30	Permanence - Mairie du Robert
Mercredi 29 décembre 2021	08h30 - 12h30	Permanence et clôture - Mairie du Robert
	10h30 - 12h30	Permanence et clôture - Mairie de La Trinité

Le dossier et les pièces qui l'accompagnent ainsi que les registres de l'enquête publique, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sont déposés à la mairie du Robert et à la mairie de Trinité, pendant le délai prévu à l'article 1^{er} de l'arrêté susmentionné. Il est consultable à la mairie du Robert et à la mairie de Trinité, et également sur le site internet de la direction de l'environnement et du logement (DEAL) à l'adresse ci-dessous : www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/ « participation du public/enquêtes publiques 2021 ».

Le public peut prendre librement connaissance et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser par courrier au commissaire enquêteur, à la mairie du Robert et à la mairie de Trinité, ou par mail à l'adresse ci-après, avant la clôture de l'enquête publique : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr. Ces observations seront annexées aux registres d'enquête publique.

Les personnes responsables du projet sont les représentants de la société GRAVILLONORD désignées ci-après, auprès desquelles toutes les informations pourront être demandées :

Madame Marie-Priscilla GUILLON
Responsable - Projets industriels
☎ : 05 94 29 65 30 / 📠 : 06 94 21 26 61
✉ : guillon@ribal.colas.fr - 📠 : guillon@materiauxdeguyane.fr

Monsieur Thomas BIROT
Responsable des Carrières Blanchard et Gravillonord
☎ : 06 96 25 84 85
✉ : thomas.birot@groupegouyer.com

Les frais afférents à cette enquête publique (publicité dans les journaux, publicité sur le site, ainsi que les frais et les indemnités du commissaire enquêteur) sont à la charge de la société GRAVILLONORD.

Pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la mairie du Robert et à la mairie de Trinité, et sur le site internet de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) : www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/ « participation du public/enquêtes publiques 2021 ».

DEAL Martinique
Mission « Enquêtes Publiques et Affaires Juridiques » - EPAJ
BP 7212 - Pointe de Jaham - 97274 Schoelcher Cedex
Tél. : 05 96 59 58 64

28 OCT. 2021

Pour le Préfet de la Martinique
et par délégation
La Directrice Adjointe de l'Environnement
de l'Aménagement et du logement

Stéphanie DEPOORTER

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

• 4 - Copie de l'insertion dans le journal France-Antilles du 12 Novembre 2021

VENDREDI 12, SAMEDI 13 ET DIMANCHE 14 NOVEMBRE 2021 • FRANCE-ANTILLES MARTINIQUE • 33

ANNONCES CLASSÉES

Annonces légales

Vie des sociétés

CONSTITUTION

Par acte sous seing privé à Fort-de-France du 08/11/2021
Forme : SAS
Dénomination : SMJE CONCEPT
Siège social : 106 Route des Relieuses 97200 Fort-de-France
Capital : 1000 EURS
Durée : 99 ans
Objet : Toute activité d'assistance à maîtrise d'ouvrage.
Président : Samuel Newton demeurant au quartier Vapeur 97240 Le François.
Immatriculation : RM PDF
Pour avis, le Président : F2062925

BELE LAREL MUZK
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 1 500 euros
Siège : Mome Morissot rue du Cayal, 97200 FORT-DE-FRANCE
Siège de liquidation : Mome Morissot - rue Cayal 97200 FORT-DE-FRANCE
531 203 180 RCS FORT-DE-FRANCE

AVIS

Les associés ont décidé à l'unanimité, en date du 09 novembre 2021, la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts.
Ils ont nommé comme liquidateur Monsieur Fred Emmanuel JEAN BAPTISTE, demeurant Mome Morissot rue Cayal 97200 FORT-DE-FRANCE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif et font autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé Mome Morissot - rue Cayal 97200 FORT-DE-FRANCE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de FORT-DE-FRANCE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur : F2062925

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SOCIÉTÉ JARDINS DU MONDE au capital de 200 euros.
Siège social : 97232 Le Lamerlon, Quart La Maugee, Rées Soudon, Bât B, Evg 3, Apt B13 (Martinique).
Objet : Achat, construction, gestion de biens fonciers et immobiliers.
Gérant : M^{me} TAMARA WEN Nadiège, demeurant à 97232 Le

Lamerlon, Quart La Maugee, Rées Soudon, Bât B, Evg 3, Apt B13 (Martinique) nommé pour une durée indéterminée.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de FORT DE FRANCE.
F2062942

Avis public



Direction de l'environnement de l'aménagement et du logement

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé de l'ouverture d'une enquête publique conformément à l'arrêté préfectoral n°R02-2021-10-21-00008 du 21 octobre 2021, sur la demande d'autorisation environnementale unique dans le cadre de la régularisation des travaux finalisés, d'aménagement hydraulique et de restauration écologique, de la piste d'accès à la carrière "La Digue" sur le territoire des communes du Robert et de La Trinité par la société GRAYLLONORD.
Cette enquête publique d'une durée de trente et un (31) jours consécutifs se déroulera du 29 novembre 2021 au 29 décembre 2021 inclus, à la mairie du Robert, siège de l'enquête publique, et à la mairie de La Trinité.

Monsieur Garry JULIENO est désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du tribunal administratif, n° 21000006197 du 10 septembre 2021, pour encadrer et conduire l'enquête publique, siégers à la mairie du Robert et à la mairie de La Trinité.

Monsieur commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie du Robert et à la mairie de La Trinité, aux dates et heures ci-après :
Mardi 29 novembre 2021
08h30 - 10h00 Ouverture et Permanence - Mairie du Robert
10h30 - 12h30 Ouverture et Permanence - Mairie de La Trinité
Jeudi 09 décembre 2021
08h30 - 10h00 Permanence - Mairie de La Trinité
10h30 - 12h30 Permanence - Mairie de La Trinité
Mardi 12 décembre 2021
08h30 - 12h30 Permanence - Mairie de La Trinité
10h30 - 12h30 Permanence - Mairie de La Trinité
Mercredi 29 décembre 2021
08h30 - 12h30 Permanence et clôture - Mairie du Robert
10h30 - 12h30 Permanence et clôture - Mairie de La Trinité

Le dossier et les pièces qui l'accompagnent ainsi que les registres de l'enquête publique, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sont déposés à la mairie du Robert et à la mairie de La Trinité, pendant le délai prévu à l'article 1^{er} de l'arrêté susmentionné. Il est consultable à la mairie du Robert et à la mairie de La Trinité, et également sur le site internet de la direction de l'environnement de l'aménagement et du logement (DEAL) à l'adresse ci-dessous :

www.martinique.developpement-durable.gouv.fr participation du public/enquetes publiques 2021

* Le public peut prendre librement connaissance et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser par courrier au commissaire enquêteur, à la mairie du Robert et à la mairie de La Trinité, ou par mail à l'adresse ci-après, avant la clôture de l'enquête publique :
enquetes-publiques.de@972.developpement-durable.gouv.fr
Ces observations seront annexées aux registres d'enquête publique.
Les personnes responsables du projet sont les résidents de la société GRAYLLONORD désignées ci-après, auprès desquelles toutes les informations pourront être demandées :
Madame Marie-Priscille GUILLEON Responsable - Projets industriels - 05 94 29 65 30 / 06 94 21 26 61 guillon@brbl.cotes.fr
Monsieur Thomas BIROT Responsable des Camions Blanchard et Grayllonord 06 96 25 84 85 thomas.birot@groupepuyouy.com

Les frais afférents à cette enquête publique (publicité dans les journaux, publiée sur le site, ainsi que les frais et les indemnités du commissaire enquêteur) sont à la charge de la société GRAYLLONORD.
Rendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la mairie du Robert et à la mairie de La Trinité et sur le site internet de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) :
www.martinique.developpement-durable.gouv.fr participation du public/enquetes publiques 2021

Pour le Préfet de la Martinique et par délégation F2062871



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA MARTINIQUE
COMMUNE DE SAINTE-LUCE

AVIS DE VENTE DE GRÉ À GRÉ DE MATÉRIELS ET VÉHICULES

Le Maire de la commune de Sainte-Luce informe de la vente de gré à gré, en l'état, des matériels et véhicules suivants :
MATÉRIELS
PALAN ÉLECTRIQUE À CHAÎNE YALE 5 tonnes ESA- année 2013 n° série A4039T
TONNEUSE AUTO-PORTÉE ETESIA HYDRO 100A BLHP
MARTEAU PIQUEUR HITACHI H90SC
COMPACTEUR 2 BILLES WACKER mobile 907HLES
ASPIRATEUR HITACHI POWER TOOLS WIDE 3600 INO VÉHICULES
DMCIA DOKKER (immatriculé EH978GA, 32118 km)
CITROËN bétroq H9 (immatriculé 731AF972, 140653 km)
PICK-UP ISUZU (immatriculé AB-990TV, 85675 km)
Les personnes intéressées devront adresser une demande écrite, comportant une proposition de prix d'acquisition, à Monsieur le Maire de la commune de Sainte-Luce, hôtel de ville 97228 Sainte-Luce au plus tard, pour le 19 NOVEMBRE 2021.

Les matériels et véhicules pourront être préalablement visités du 08 au 18 novembre 2021 dans les locaux du service technique municipal - Zone artisanale de Deville - 97228 Sainte-Luce, du lundi au vendredi de 8h30 à 13h | Tél: 0596 62 12 12 | Fax à Sainte-Luce le 04 novembre 2021
Le Maire, Nicaise MONROSE
F2062900

AVIS

La société IDEX Environnement a fait l'objet d'une procédure de composition sur reconnaissance préalable de culpabilité le 24 septembre 2021 au tribunal judiciaire de Fort-de-France pour blessures involontaires avec ITT supérieure à trois mois. Elle a été condamnée à une peine de 15.000 euros d'amende ainsi qu'à l'affichage de la décision et à la diffusion de messages informant le public de cette condamnation.
F2062796

ASSOCIATION PEDALE-PILOTINE
Ancienne École Maternelle 97211 Rivière-Pilote
Courriel : pedalepilotine@gmail.com

AVIS

La PEDALE PILOTINE organise son Assemblée Générale Ordinaire le samedi 27 novembre 2021 à 17h30 heures précises au siège de l'association situé à l'immeuble associatif - ancienne école maternelle - Rivière-Pilote.
L'ordre du jour est le suivant :
- Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée
- Rapport moral et d'activité
- Rapport financier
- Questions diverses
Si le quorum n'est pas atteint, l'assemblée se réunira une heure après afin de débiter valablement quel que soit le nombre de présents. F2062924

Marchés publics



AVIS DE MARCHÉ

Services
Nom et adresse officiels de l'organisateur acheteur : Communauté d'Agglomération Espace Sud
Correspondant : M le président, Lotissement François-Janssens - 97228 Sainte-Luce
Téléphone : 0596 62 53 53 - Téléphone : 0596 62 56 01 - Adresse internet :
http://www.espacesud.fr
Adresse internet du profil d'acheteur :
https://www.marches-secures.fr
Objet du marché : Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre du projet de construction d'un incubateur Pépinière Hôtel d'Entreprises - PHE, accompagnement dans les procédures de consultations et dans les étapes de vérification en phase conception des marchés de maîtrise d'œuvre, de Contrôleur Technique et de Coordonnateur OPC
CIV : Objet principal : 71 35620-0 Service d'assistance technique

Code NUTS : FR720.
L'avis implique un marché public.
Caractéristiques principales :
L'assistance à maîtrise d'ouvrage aura pour mission :
1. L'accompagnement dans les procédures de consultations du Maître d'œuvre (MOE), du Contrôleur Technique (CT) et le chargé de l'ordonnement, le pilotage et la Coordination (DPC) ;
2. L'accompagnement dans le suivi des missions relatives aux études du Maître d'œuvre (MOE), du Contrôleur Technique (CT) et le chargé de l'ordonnement, le pilotage et la Coordination (DPC).
Le détail des prestations à réaliser et des livrables attendus est détaillé dans le COP.
Refus des variantes.
Prestations divisées en lots : Non
Les prestations ne peuvent faire l'objet d'alloissement pour le motif suivant : Prestations homogènes de maîtrise d'œuvre pour la construction de bâtiment.
Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les régissent :
Co Financement FEDER / CATS-CPERD 2015-2020 / CTM / CAESM Règlement par Mandat administratif.
Délai de paiement : 30 jours, échelonné des paiements prévu dans le COP.
L'unité monétaire utilisée est l'euro.
Le marché est passé à prix forfaitaire révisable.
Les prix du marché devront comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres, y compris les taxes spécifiques au département de la Martinique, frappant obligatoirement les prestations, et à la remise des fichiers et documents, nécessaires à la réalisation de ces prestations.
Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :
En cas de groupement, la forme juridique n'est pas imposée par le pouvoir adjudicateur, toutefois en cas de Groupement conjoint le mandataire devra être solidaire des autres membres du groupement.
Les candidats retenus pour cette consultation se présentent sous la forme d'une équipe pluridisciplinaire dotée des compétences listées ci-dessous, nécessaires à la réalisation de la mission.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Conditions liées au marché :
Le Pouvoir Adjudicateur, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé de faire application des dispositions de l'article L2112-2 du code de la commande publique, en incluant dans le cahier des charges une clause obligatoire d'insertion par factivité économique. Le titulaire qui se verra attribuer un marché, devra réaliser

une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.
Une offre qui ne satisfait pas à cette condition sera déclarée inéligible pour non-respect des exigences au règlement de la consultation.
Voir modalités dans le DCE
Conditions de participation :
Critères de sélection des candidatures :
Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :
Non exclusion aux marchés publics conformément aux articles L2141-1 à L2141-14 du code de la commande publique.
Les candidatures ne présentant pas des garanties techniques, professionnelles et financières suffisantes et les compétences indiquées ci-dessus seront rejetées.
Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature : voir article 7 du Règlement de la consultation.
Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte avec négociation possible.
Date limite de réception des offres : le vendredi 03 décembre 2021, à 12 heures.
Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.
Autres renseignements :
Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : CAESM/DC/84/2021.
Conditions pour obtenir les documents de la consultation, des renseignements d'ordre administratif et technique :
Le dossier de consultation des entreprises est gratuit et peut être obtenu UNIQUEMENT par téléchargement à l'adresse internet suivante :
https://www.marches-secures.fr
Conditions de remise des offres ou des candidatures :
Seule la transmission par voie électronique dématérialisée est autorisée conformément à l'article L2132-2 du Code de la Commande Publique.
Instance chargée des procédures de recours et Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Martinique 12 Rue du colonnier - plateaux/Tofo - CSE 17103 - 97271 SCHOEHLER Cedex.
E-Mail :
greffe-la-fort-de-france@juradmfr - Tél. : 05.96.71.66.67 - télécopieur : 0596.63.10.08
Date d'envoi du présent avis : le 08/11/2021
Le Président, A. LESJEUR
F2062876



Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

• 5 - Copie de l'insertion dans le journal le Légis du 12 Novembre 2021

Annonces Légales

CONSTITUTION

F129452

Aux termes d'un ASSP en date du 25/10/2021, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :
TASSIN & CO

Forme : Société Civile

Objet social : L'acquisition, la souscription, la propriété, la détention, la gestion, l'administration et la cession, sous toutes formes, de parts sociales, de droits sociaux et de toutes valeurs mobilières, de manière directe et/ou indirecte, dans toutes sociétés et/ou entités juridiques dotées ou non de la personnalité morale, créées et/ou à créer, françaises et/ou étrangères; l'acquisition, la souscription, la propriété, la détention, la gestion, l'administration et la cession de tous biens mobiliers, créances, placements, titres et droits de toute nature, y compris les instruments financiers à terme et les opérations assimilées; la gestion et l'emploi de fonds de valeurs lui appartenant directement ou indirectement; l'acquisition, la propriété, la gestion et l'administration de tous immeubles bâtis et non bâtis, à usage commercial, industriel, artisanal, professionnel et/ou d'habitation situés en France ou à l'étranger.

Siège social : Quartier Fond Brûlé - 97214 LE LORRAIN.

Capital : 100 €

Gérance : Mme Marie JAUMARD demeurant Quartier Fond Brûlé 97214 LE LORRAIN.

Cession des parts : Clauses d'agrément

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de FORT DE FRANCE.

MODIFICATION

F129434

HC FWI

SAS au capital de 500 €

Siège social : Rue des Colibris, Pointe Savane, 97231 Le Robert
899 758 825 RCS de Fort-de-France

L'Assemblée générale mixte du 01/11/2021 a décidé de : - Transférer le siège social de la société au Centre Commercial Place d'Armes, Local n°11, 97232 Le Lamentin (Martinique). - Nommer en qualité de Président : Mme TRIBALTI épouse ASSIER DE POMPIGNAN Angélique, demeurant 4, Rue des Colibris Pointe Savane, 97231 Le Robert (Martinique), en remplacement de M. ASSIER DE POMPIGNAN Ulrich. - Nommer en qualité de Directeur général M. Laurent MATHIEU, demeurant 2, Résidence Pointe Jacob, 97240 Le François (Martinique) Modifications à compter du 01/11/2021. Mention au RCS de Fort-de-France

TRIBUNAUX

F129429

Affaire : N° RG 20/00002 - N° Portails DB3X-W-B7E-TG3ZQ

Le 15 Juin 2021, le Tribunal Judiciaire de FORT DE FRANCE a ordonné l'homologation d'un plan de redressement par voie de continuation pour une durée de 10 ans à l'égard de :

L'Association SOLIDARITE NORD CARAIBE PRECHEUR SO.NOR.CAP

Ex Ecole Primaire Bous
97250 LE PRECHEUR
SIREN : 501 145 080

Activité : Aide à la personne

* Juge commissaire suppléant : Madame Sabine CRABOT, Vice-Présidente au TJ de FORT DE FRANCE

* Désigné Dans Les Fonctions De Mandataire Judiciaire Jusqu'à L'achèvement Des Opérations De vérification Du Passif :

la SCP BR ASSOCIES, représentée par

ENQUÊTES PUBLIQUES

F129416

PRÉFET DE LA RÉGION MARTINIQUE

Légal
Durable
Partenaire

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Direction de l'environnement de l'aménagement et du logement

Le public est informé de l'ouverture d'une enquête publique conformément à l'arrêté préfectoral n°R02-2021-10-21-00008 du 21 octobre 2021, sur la demande d'autorisation environnementale unique dans le cadre de la régularisation des travaux finis, d'aménagement hydraulique et de restauration écologique, de la piste d'accès à la carrière « La Digue » sur le territoire des communes de Robert et de La Trinité, par la société Granilimon.

Cette enquête publique d'une durée de trente et un (31) jours consécutifs se déroulera du 29 novembre 2021 au 29 décembre 2021 inclus, à la mairie du Robert siège de l'enquête publique, et à la mairie de La Trinité.

Monsieur Garry JULIENO est désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision du tribunal administratif, n° 21000008 / 97 du 10 septembre 2021, pour encadrer et conduire l'enquête publique, siégera à la mairie du Robert et à la mairie de La Trinité. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie du Robert et à la mairie de La Trinité, aux dates et heures ci-après :

Lundi 29 novembre 2021	09h30 - 10h00
Ouverture et Permanence - Mairie du Robert	09h30 - 12h30
Ouverture et Permanence - Mairie de La Trinité	09h30 - 10h00
Permanence - Mairie de La Trinité	10h30 - 12h30
Permanence - Mairie du Robert	09h30 - 10h30
Permanence - Mairie du Robert	10h30 - 12h30
Permanence et clôture - Mairie de La Trinité	10h30 - 12h30
Permanence et clôture - Mairie du Robert	09h30 - 12h30

* Le dossier et les pièces qui l'accompagnent ainsi que les registres de l'enquête publique, cédés et paraphés par le commissaire enquêteur, sont déposés à la mairie du Robert et à la mairie de La Trinité, pendant le délai prévu à l'article 1er de l'arrêté susmentionné.

* Il est consultable à la mairie du Robert et à la mairie de La Trinité, et également sur le site internet de la direction de l'environnement de l'aménagement et du logement (DEAL) à l'adresse ci-dessous www.martinique.developpement-durable.gouv.fr - participation du public/enquetes publiques 2021 ».

Le public peut prendre librement connaissance et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser par courrier au commissaire enquêteur, à la mairie du Robert et à la mairie de La Trinité, ou par mail à l'adresse ci-dessus, avant la clôture de l'enquête publique ; enquetes-publiques.d104726@developpement-durable.gouv.fr. Ces observations seront annexées aux registres d'enquête publique.

Les personnes responsables du projet

Me Michel BES en qualité de mandataire judiciaire,
Centre d'affaires Dillon-Valmérière - 97200 FORT DE FRANCE

***Met Fin aux Fonctions de L'administrateur Judiciaire et Le Désigne En Qualité de Commissaire à L'exécution du Plan :**
la SELARL VALLERAY ANDRE ET ASSOCIES, en la personne de Me Leïla VALLERAY en qualité de CEP
100, Rue Victor Hugo - 97250 SAINT-PIERRE
Le Greffier en Chef

F129275

Affaire : N° RG 21/00020 - N° Portails DB3X-W-B7F-THFHZ

Le 15 Juin 2021 Tribunal Judiciaire de FORT DE FRANCE a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation à l'égard de :

L'Association animation DEVELOPPEMENT ET SOLIDARITE
Pointe Savane
97231 LE ROBERT
SIREN 824 214 944

Date de la Cessation des paiements : 15 décembre 2019

* Juge commissaire titulaire : Madame Sabine CRABOT, Vice-Présidente au TJ de FORT DE FRANCE

* mandataire judiciaire :
La SELARL MONTRAVERS YANG-TING, Représentée par Marie-Hélène MONTRAVERS en qualité de mandataire liquidateur
6 Rue des Arums Anse Mitan 97229 TROIS-ILETS

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la présente publication auprès du mandataire judiciaire. Ce délai est augmenté de deux mois pour les créanciers domiciliés hors de la France métropolitaine.

F129277

Affaire : N° RG 21/00032 - N° Portails DB3X-W-B7F-TH3ZF

Le 05 Juillet 2021, le Tribunal Judiciaire de FORT DE FRANCE a constaté l'achèvement du plan de sauvegarde et prononcé la clôture des opérations du Commissaire à l'exécution du plan à l'égard de :

La SCP DUVAL HENRI Ramp; SERGE
31 Rue Morau de Jonnes
97200 FORT-DE-FRANCE
SIREN : 342 209 696

Activité : Nettoyant

* ACHÈVEMENT DE LA MISSION DU COMMISSAIRE A L'EXÉCUTION DU PLAN :

La SELARL AJA ASSOCIES, représentée par Me Alain MIROITE
Centre d'affaires AGORA - Bât C - Zac de l'Étang Z'Abicot - 97200 FORT DE FRANCE

*MET FIN A LA MISSION DU MANDATAIRE JUDICIAIRE :

la SCP BR ASSOCIES, Représentée par Me Michel BES
Centre d'affaires Dillon - Euridyce D - BP 69 97256 FORT DE FRANCE CEDEX

F129280

Affaire : N° RG 21/00034 - N° Portails DB3X-W-B7F-TH4Z

Le 06 Juillet 2021, le Tribunal Judiciaire de FORT DE FRANCE a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

L'association LA MAIN TENDUE
8 Rue du 23 Mai 1948
Terres Salinville
97200 FORT-DE-FRANCE
SIREN : 498 955 343

Activité : Insertion et Médiation

Date de la Cessation des paiements : 01 Novembre 2020.

* Juge commissaire titulaire : Madame Sabine CRABOT, Vice-Présidente au TJ de FORT DE FRANCE

* mandataire judiciaire :
La SELARL MONTRAVERS YANG-TING, Représentée par Me YANG-TING en qualité de Mandataire Liquidateur
6 Rue des arums anse Mitan 97229 TROIS-ILETS

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la présente publication auprès du mandataire judiciaire. Ce délai est augmenté de deux mois pour les créanciers domiciliés hors de France métropolitaine.

F129282

Le 19 Novembre 2019, le Tribunal de Grande Instance de FORT DE FRANCE a prononcé la Clôture pour insuffisance d'actifs à l'égard de :

L.A.J.L. PEPINIERE LA LEZARDE
Habitation Rivière Lézarde
97212 SAINT-JOSEPH
SIREN : 360 616 520

Activité : Pépinière

* Juge commissaire titulaire : Madame Sabine CRABOT, Vice-Présidente au TJ de FORT DE FRANCE

Rappelle que les fonctions du juge commissaire prendront fin au jour où le compte rendu de fin de mission du liquidateur aura été approuvé.

* Met fin aux fonctions du mandataire judiciaire :

la SCP BR ASSOCIES, représentée par Me Michel BES
Centre d'affaires Dillon-Valmérière - 97200 FORT DE FRANCE

F129285

Affaire : N° RG 18/00059 - N° Portails DB3X-W-B7C-TGONI

Le 19 Novembre 2019, le Tribunal Judiciaire de FORT DE FRANCE a prononcé la clôture pour insuffisance d'actifs à l'égard de :

S.C.I. LESCYCLADES
LD Montgot
97133 SAINT BARTHELEMY
SIREN : 342 548 260

Activité : Location de terrains et autres biens immobiliers

* Juge commissaire titulaire : Madame Sabine CRABOT, Vice-Présidente au TJ de FORT DE FRANCE

Rappelle que les fonctions du juge commissaire prendront fin au jour où le compte rendu de fin de mission du liquidateur aura été approuvé.

* Met fin aux fonctions du mandataire judiciaire :

La SELARL MONTRAVERS - YANG-TING, Représentée par Me Marie-Hélène MONTRAVERS
5 Rue des Arums Anse Mitan 97229 TROIS-ILETS

F129288

Affaire : N° RG 20/00001 - N: Portails DB3X-W-B7E-TG3TE

Le 15 Juin 2021, le Tribunal Judiciaire de FORT DE FRANCE a prononcé l'homologation d'un plan de redressement par voie de continuation pour une durée de 10 ans à l'égard de :

S.C.I. AÏLE D'ANGE
SIREN : 638 112 079

60 Présidence Saint-François
Bat E
97200 FORT-DE-FRANCE

Activité : Locations de terrains et autres biens immobiliers

* Juge commissaire titulaire : Madame Sabine CRABOT, Vice-Présidente au TJ de FORT DE FRANCE

* DESIGNÉ dans les fonctions de mandataire judiciaire jusqu'à l'achèvement des opérations de vérification du passif :

SCP BR ASSOCIES, représentée par Me Michel BES en qualité de mandataire judiciaire

Centre d'affaires Dillon-Valmérière - 97200 FORT DE FRANCE

*Met fin à la mission de l'administrateur judiciaire et le désigne en qualité de commissaire à l'exécution du plan :

la SELARL VALLERAY ANDRE ET ASSOCIES, Représentée par Me Leïla VALLERAY
100 Rue Victor Hugo - 97250 SAINT-PIERRE

www.ilelegis.fr

Le Légis N° 716

Page 7

Vendredi 12 Novembre 2021

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

- 5 - Copie de l'insertion dans le journal le Légis du 12 Novembre 2021

Annonces Légales

Arrêté DRCI/BREC R02-2020-12-28-001 du 28 décembre 2020
relatif au tarif annuel et aux modalités de publication
des annonces judiciaires et légales.
En vertu de cet arrêté, le tarif hors taxe à la ligne est de 4.16 €

sont les représentants de la société GRAVILLONORD désignées ci-après, auprès desquelles toutes les informations pourront être demandées : Madame Marie-Frédérique GUILLOU Responsable - Projets industriels tél. 05 94 29 65 30 portable 06 94 21 26 61 email: guillon@bval.colas.fr - guillonmarteau@devel.gouv.fr
Monsieur Thomas BIROT Responsable des Carrières Blanchard et Gravillonord tél 06 96 25 84 85 email thomas.birot@grouppouy.com

Les frais afférents à cette enquête publique (publicité dans les journaux, publicité sur le site, ainsi que les frais et honoraires du commissaire enquêteur) sont à la charge de la société GRAVILLONORD. Pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la mairie de Robort et à la mairie de Trinité, et sur le site internet de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) : www.martinique.developpement-durable.gouv.fr « participation du public/enquêtes publiques 2021 ». Pour le Préfet de la Martinique et par délégation

F29445



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément à l'arrêté préfectoral n° R02-2021-10-22-0001 du 22 octobre 2021, le public est informé de l'ouverture d'une enquête publique conjointe pour : « une demande d'autorisation environnementale, au titre des articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement, relatif au renouvellement et au renforcement de la liaison sous-marine 20000 voies entre Fort-de-France et les Trois-Ilets

« des demandes de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, au titre des articles L.214-1 du code général de la propriété des personnes publiques, relatives au projet, présentée par la société EDF Martinique. Cette enquête publique d'une durée de 31 jours, se déroulera du 23 novembre 2021 au 23 décembre 2021 inclus dans les mairies de Fort-de-France et des Trois-Ilets, aux jours et heures habituels d'ouverture des services.

Monsieur Yann LE DUFF, désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision n° E21000010/97 du 1er octobre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France, procédera à l'ouverture de l'enquête publique, le 23 novembre 2021 et siègera à la mairie de Fort-de-France et des Trois-Ilets, aux dates et heures ci-après :

Mairie des Trois-Ilets
23 novembre 2021 de 9h à 12h Ouverture et permanence, Jeudi 2 décembre 2021 de 9h à 12h, Mardi 14 décembre 2021 de 9h à 12h, Mardi 21 décembre 2021 de 9h à 12h

Mairie de Fort de France
Vendredi 26 novembre 2021 de 9h à 12h, Mardi 7 décembre 2021 de 09h à 12h, Jeudi 16 décembre 2021 de 09h à 12h, Jeudi 23 décembre 2021 de 9h à 12h Permanence et clôture

Le public peut prendre librement connaissance du dossier d'enquête publique et peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet au sein des mairies précitées. Il peut les adresser par courrier au commissaire enquêteur, en mairies de Fort-de-France et des Trois-Ilets, ou par mail à l'adresse ci-après, avant la clôture de l'enquête publique : enquetes-publiques.deal@developpement-durable.gouv.fr. Ces observations seront annexées au registre d'enquête publique. Le dossier d'enquête publique est consultable sur le site internet de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) à l'adresse ci-après : <http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr> rubrique « Participation du public/Enquêtes publiques 2021 » ainsi qu'en mairies de Fort-de-France et des Trois-Ilets.

La personne responsable du projet est M. Olivier FLAMBARD, Directeur de EDF Martinique. Toute information devra être demandée à Monsieur Jacques JEAN-BAPTISTE - Tél : 05 96 23 54 13 - jacques.jean-baptiste@edf.fr

Les frais de publicité, d'affichage ainsi que l'indemnisation du commissaire enquêteur sont à la charge de la société EDF Martinique.

Pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus d'une part, à la disposition du public en mairies des villes de Fort-de-France et des Trois-Ilets, ainsi qu'à la DEAL Martinique aux jours et heures habituels d'ouverture et d'autre part, publiés sur le site internet de la préfecture et de la DEAL : <http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr> rubrique « Participation du public/Enquêtes publiques 2021 »

MARCHÉS PUBLICS

F29435

Avis d'appel public à la concurrence

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : EPFL de la Martinique Correspondant : FILIN PANCRATE Bety, Immeuble Phénix - 4e étage - ZA du Lareyné 97232 LAMENTIN, tél. : 0596792415, télécopie : 0596792434. Courriel : contact@epfmartinique.com.

Objet du marché : prestation de surveillance, de gardiennage et de sécurité du site de l'ex " hôtel club des trois-îlets ". CPV - Objet principal : 79713000. Objets supplémentaires : 79710000. Objets supplémentaires : 79711000. Objets supplémentaires : 79714000.

Lieu d'exécution : EX HOTEL CLUB DES TROIS-ÎLETS 8 RUE GARRET ANSE A L'ANE, 97229 TROIS-ÎLETS.

La procédure d'achat du présent avis est ouverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC :

Prestations divisées en lots : non.

Conditions de participation :

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

-Formulaire DC1, Lettre de candidature - Hébergement du candidat par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

-Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupe, (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaire-declaration-du-candidat>)

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (réglement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des candidatures : 19 Novembre 2021 à 12:00.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 04 Novembre 2021.

Une annonce légale à publier en Martinique ? Saisissez-la en ligne www.lelegis.fr

ACCORD CADRE POUR LA LOCATION D'ENGINS DE TRAVAUX PUBLICS AVEC ET SANS CHAUFFEUR

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de la Ville VILLE DU LORRAIN Hôtel de Ville Rue Schoelcher 97214 LE LORRAIN Tél : 0596 53 44 22

PROCEDURE DE PASSATION

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre sans minimum ni maximum est passé en application des articles L2124-1 1° R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque lot sera attribué à 3 opérateurs économiques (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres).

OBJET DE LA CONSULTATION

ACCORD CADRE POUR LA LOCATION D'ENGINS DE TRAVAUX PUBLICS AVEC ET SANS CHAUFFEUR

DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION

Les prestations sont réparties en 2 lots :

* Lot 1 : Location d'engins de travaux publics avec chauffeur

* Lot 2 : Location d'engins de travaux publics sans chauffeur

CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

Prix des prestations 60%

Valeur technique 40%

RETRAIT ET DEPOT DES DOSSIERS DE CONSULTATIONS

Les dossiers sont à retirer et à déposer sur www.marches-publics.fr

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Vendredi 26 novembre 2021 à 12 heures

DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION

Le lundi 25 octobre 2021.

Fait au LORRAIN, le 21 Octobre 2021.

LE MAIRE, Justin PAMPHILE

F29450



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
Commune de Sainte-Luce

AVIS DE RESULTAT DE MARCHÉ

1. Référence de l'avis d'appel public à la concurrence :

- PROFIL ACHETEUR : annonce n° Sainte-Luce_972_20210312W2_01 du 12 mars 2021

* JOURNAL LE LEGIS annonce visible sur le site <https://www.lelegis.fr/annonces-legales-2/> le 12 mars 2021

* JOURNAL LE LEGIS n° 682 du 19/03/2021

- PROFIL ACHETEUR : annonce n° Sainte-Luce_972_20210312W2_01 du 25 mars 2021

* JOURNAL LE LEGIS annonce visible sur le site <https://www.lelegis.fr/annonces-legales-2/> le 25 mars 2021

* JOURNAL LE LEGIS n° 683 du 26/03/2021

- PROFIL ACHETEUR : annonce n° Sainte-Luce_972_20210312W2_01 du 30 avril 2021

* JOURNAL LE LEGIS annonce visible sur le site <https://www.lelegis.fr/annonces-legales-2/> le 30 avril 2021

* JOURNAL LE LEGIS n° 689 du 07/05/2021

2. Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

Commune de Sainte-Luce - rue Scholcher - hôtel de ville 97228 Sainte-Luce

Tel: 05-96-92-00-01 Fax: 05-96-92-00-15

3. Objet du marché : TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE LA VOIE DE DELIVRY ET CONSTRUCTION DE MUR DE SOUTÈNEMENT

LOT 1 PAVOIS CLOUEES

LOT 2 CHAUSSEE BETONNEE

4. PROCEDURE DE PASSATION : Marché à Procédure Adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 à R 2123-3 du code de la commande publique

5. Attribution du marché :

LOT 1 PAVOIS CLOUEES

Marché attribué à JLLTS

Code postal : 97232

Pour un montant de 205 828,09€ HT

LOT 2 CHAUSSEE BETONNEE

Marché attribué à ZOZIME SARL

Code postal : 97215

Pour un montant de 35 685,00€ HT

6. Date d'envoi du présent avis à la publication : 06/11/2021

Fait à Sainte-Luce Le 08/11/2021

Le Maire

Nicolas MONROSE

26/03/2021
* PROFIL ACHETEUR : annonce n° Sainte-Luce_972_20210312W2_01 du 30 avril 2021

* JOURNAL LE LEGIS annonce visible sur le site <https://www.lelegis.fr/annonces-legales-2/> le 30 avril 2021

* JOURNAL LE LEGIS n° 689 du 07/05/2021

2. Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

Commune de Sainte-Luce - rue Scholcher - hôtel de ville 97228 Sainte-Luce

Tel: 05-96-92-00-01 Fax: 05-96-92-00-15

3. Objet du marché : TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE LA VOIE DE DELIVRY ET CONSTRUCTION DE MUR DE SOUTÈNEMENT

LOT 1 PAVOIS CLOUEES

LOT 2 CHAUSSEE BETONNEE

4. PROCEDURE DE PASSATION : Marché à Procédure Adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 à R 2123-3 du code de la commande publique

5. Attribution du marché :

LOT 1 PAVOIS CLOUEES

Marché attribué à JLLTS

Code postal : 97232

Pour un montant de 205 828,09€ HT

LOT 2 CHAUSSEE BETONNEE

Marché attribué à ZOZIME SARL

Code postal : 97215

Pour un montant de 35 685,00€ HT

6. Date d'envoi du présent avis à la publication : 06/11/2021

Fait à Sainte-Luce Le 08/11/2021

Le Maire

Nicolas MONROSE

Vous voulez lire le Légis le vendredi matin ?

Abonnez-vous en ligne !

7 jours sur 7

24 H sur 24

Paiement

sécurisé

www.lelegis.fr

Références du dossier :

- Décision n° E2100008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

• 6 - Copie de l'insertion dans le journal France-Antilles du 03 Décembre 2021

VENDREDI 3, SAMEDI 4 ET DIMANCHE 5 DÉCEMBRE 2021 • FRANCE-ANTILLES MARTINIQUE • 25

ANNONCES CLASSÉES

Annonces légales

Vie des sociétés

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Sandra GERMIN PORSAN-CLEMENTE, Notaire membre de la Société «Exercice Libéral à Responsabilité Limitée » Sandra GERMIN PORSAN-CLEMENTE *, titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à FORT-DE-FRANCE (Martinique), 10 Avenue Louis Domingue, Domaine de Montgéralde, CPCCEN 97205, le 17 novembre 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens par :

Monsieur Lionel Eddy LDF, Vendeur informatique, et Madame Odile Françoise CABRIMOL, Responsable de boutique, demeurant ensemble à LE LAMENTIN (97232) résidence Riviera-apartement 7 bis 1).

Monsieur est né à SCHÖLCHER (97233) le 2 avril 1981.

Monsieur est né à LA TRINITE (97220) le 29 août 1983.

Mariés à la mairie de LE LORRAIN (97214) le 6 août 2009 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité Française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les possessions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion Le notaire. F2063033

Maître Sandra PORSAN-CLEMENTE
Notaire
10, avenue Louis Domingue
Domaine de Montgéralde
97200 FORT-DE-FRANCE

AVIS

Monsieur Yves CHEMIN a chargé Maître Sandra PORSAN-CLEMENTE de constater par acte de son ministère, la prescription trentenaire prévue par les articles 2255 à 2272 du Code civil et dont ils entendent se prévaloir.

La prescription porte sur un terrain sur partie duquel il existe une maison comprenant un local commercial construite sur simple rez-de-chaussée composé d'une pièce principale, un coin cuisine et une salle d'eau attenante situés sur la Commune de GRAND-RIVIERE (97218), cadastré section A numéroté 98 d'une contenance de 288m² au profit de Monsieur Yves CHEMIN susnommé.

Toute personne pouvant faire valoir un droit quelconque sur ledite par-

celle ou la revendiquer, est invitée à se faire connaître en l'Office Notarial sus-indiqué.

Tous actes, déclarations ou oppositions devant être formulés par écrit, avant le 19 décembre 2021, date retenue pour la constatation par acte authentique de la prescription en question.

POUR AVIS
S. GERMIN-PORSAN-CLEMENTE
F2063068

CONSTITUTION

Par acte SSP du 29/11/2021 il a été constitué une SARL dénommée : KS HOLDING
Siège social : Quartier Maugeé 97232 LAMENTIN
Capital : 200 €
Objet : La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer. Entretien espaces verts : débroussaillage, taille, abattage élagage, désherbage, tonde, création et entretien des abords
Toutes prestations de services, conseils, études au profit des sociétés prises en participation sur les plans administratif, comptable, technique, commercial, financier ou autres.

Gérant E : M^{me} SIMAX Krystal Quartier Maugeé 97232 LAMENTIN
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de FORT DE FRANCE F2063072

AVIS

Les associés d'Ananas Martinique sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire le vendredi 17 septembre 2021 à 15h30 au siège quartier Vivé 97214 LORRAIN.

L'ordre du jour à débattre :

- 1) Mise à jour réglementaire des statuts suite à l'arrêté du 20/02/2020
- 2) Réduction du nombre d'administrateur
- 3) Institution de secteurs d'activité
- 4) Levée de l'option de groupement employeur
- 5) Levée de l'option de période probatoire
- 6) Pouvoirs F2063073

AVIS

Les associés d'Ananas Martinique sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 17 décembre 2021 à 14h00 au siège quartier Vivé 97214 LORRAIN.

L'ordre du jour à débattre :

- 1) Rapport d'activité 2020
- 2) Rapport de gestion sur l'exercice 2020
- 3) Rapports du commissaire aux comptes
- 4) Vote des textes de résolutions
- 5) Questions diverses. F2063074

CONSTITUTION

Par acte SSP DU 23/08/2021 il a été créée une EURL
Dénomination : Ecole de conduite CITADELLE
Siège social : 28 avenue Impératrice Joséphine 97229 Les trois îlets
Durée : 99 Ans
Objet : Enseigner, dispenser des cours théoriques et pratiques de conduite et de la sécurité routière

Gérance : R LAURIN
Bas solaires
97240 Le FRANCOIS F2063079

Avis public

PREFET DE LA MARTINIQUE
Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé de l'ouverture d'une enquête publique conformément à l'arrêté préfectoral n°R02-2021-10-21-00008 du 21 octobre 2021, sur la demande d'autorisation environnementale unique dans le cadre de la régularisation des travaux finalisés, d'aménagement hydraulique et de restauration écologique, de la piste d'accès à la carrière " La Digue " sur le territoire des communes du Robert et de La Trinité, par la société GRAYLLONORD.

Cette enquête publique d'une durée de trente et un (31) jours consécutifs se déroulera du 29 novembre 2021 au 29 décembre 2021 inclus, à la mairie du Robert siège de l'enquête publique, et à la mairie de La Trinité.

Monsieur Garry JULIENO est désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision du tribunal administratif n° 21000008 / 97 du 10 septembre 2021, pour encadrer et conduire l'enquête publique, siégera à la mairie du Robert et à la mairie de La Trinité.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie du Robert et à la mairie de La Trinité, aux dates et heures ci-après :

Lundi 29 novembre 2021
08h30 - 10h00 Ouverture et Permanence - Mairie du Robert
10h30 - 12h30 Ouverture et Permanence - Mairie de La Trinité
Jeudi 08 décembre 2021
08h30 - 10h00 Permanence - Mairie de La Trinité
Mardi 21 décembre 2021
08h30 - 12h30 Permanence - Mairie de La Trinité
10h30 - 12h30 Permanence - Mairie du Robert
Mercredi 29 décembre 2021
08h30 - 12h30 Permanence et clôture - Mairie de La Trinité

Le dossier et les pièces qui l'accompagnent ainsi que les registres de l'enquête publique, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sont déposés à la mairie du Robert et à la mairie de Trinité, pendant le délai prévu à l'article 1^{er} de l'arrêté susmentionné. Il est consultable à la mairie du Robert et à la mairie de Trinité, et également sur le site internet de la direction de l'environnement de l'aménagement et du logement (DEAL) à l'adresse ci-dessous : www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/ * participation du public/enquêtes publiques 2021

Le public peut prendre librement connaissance et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser par courrier au commissaire enquêteur à la mairie du Robert et à la mairie de Trinité, ou par mail à l'adresse ci-après, avant la clôture de l'enquête publique : enquetes-publiques.dea972@developpement-durable.gouv.fr.

Ces observations seront annexées aux registres d'enquête publique.

Les personnes responsables du projet sont les représentants de la société GRAYLLONORD désignées ci-après, auprès desquelles toutes les informations pourront être demandées :

M^{me} Marie-Précilla GULLON Responsable - Projets inclusifs - 05 94 29 65 30 / 06 94 21 26 61 gullon@rital.co.uk
quillon@materisuede.guyane.fr
Monsieur Thomas BIROT Responsable des Carrières Blanchard et Grayllonord 05 96 25 84 85 thomas.birot@grouppe.com

Les frais afférents à cette enquête publique (publicité dans les journaux, publicité sur le site, ainsi que les frais et les indemnités du commissaire enquêteur) sont à la charge de la société GRAYLLONORD.

Pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la mairie du Robert et à la mairie de Trinité, et sur le site internet de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) : www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/ * participation du public/enquêtes publiques 2021

Pour le Préfet de la Martinique et par délégation F2062871

AVIS

La société IDEX Environnement a fait procéder au groupement de participation sur reconnaissance préalable de culpabilité le 24 septembre 2021 au tribunal judiciaire de Fort-de-France pour blessures involontaires avec ITT supérieure à trois mois. Elle a été condamnée à une peine de 15.000 euros d'amende ainsi qu'à l'affichage de la décision et à la diffusion de messages informant le public de cette condamnation. F2062706

Marchés publics

PREFET DE LA MARTINIQUE
Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

AVIS

Demande d'autorisation d'Occupation Temporaire (ADT) du Domaine Public Rivage (DFF)

Conformément à l'article L. 2122-1-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques, le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public une offre d'occupation d'un emplacement sur le domaine public en vue de l'exercice d'une activité économique.

Objet de l'activité autorisée :

Activité principale de vente directe de produits agricoles (produits maraichers et viviers). La vente d'innombrables produits issus d'un élevage agricole déclaré et contrôlé (élevages caprine, porcine, volailles) peut être autorisée sous réserve que soit exclue toute activité d'abattage.

Les activités précitées seront réalisées dans le respect des normes sanitaires et phytosanitaires. A ce titre le titulaire de l'ADT veillera à disposer d'autorisations en cours de validité pendant toute la durée de l'ADT.

Commune : LE VAUCLIN
Quartier : Baie des Mulets
Lieux d'exécution : portion de la parcelle cadastrée section D46
Superficie : 475 M² (non clos et/ou ouvert)
Durée de l'occupation autorisée : 5 ans
Conditions d'occupation / d'utilisation du DFF :

Tous les aménagements sont à la charge de l'occupant. Les structures doivent être légères et aisément démontables ;

- l'occupation est précaire, révoquable à tout moment et strictement personnelle. Elle ne peut faire l'objet d'une sous-traitance ou sous-location ;

- l'occupation est autorisée à titre onéreux dans les conditions fixées par la DRFP ;

- l'occupation sera strictement consacrée à l'activité figurant dans l'autorisation ;

- l'autorisation n'est pas constitutive de droits réels, aucune construction n'est autorisée ;

- toute modification non conforme à l'activité autorisée et aux conditions d'occupation est susceptible d'entraîner la résiliation de l'ADT qui aura été dévotée ;

- le titulaire jour de l'espace objet de l'occupation en bon père de famille.

Sont exclues les candidatures suivantes :

- Les pétitionnaires n'étant pas à jour de leur redevance annuelle (bâti) auprès d'autorité gestionnaire du domaine public ;
- Les pétitionnaires qui ne sont pas à jour de leurs cotisations fiscales et sociales ;
- Redevance annuelle prévisionnelle :

 - part fixe : montant déterminé par la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFP) ;
 - part variable : % applicable au chiffre d'affaires déterminé par la DRFP ;

Conditions de dépôt des candidatures :

Les candidats doivent présenter un dossier comportant les éléments suivants :

- Formulaire de demande d'autorisation d'occupation du DFF (à télécharger sur le site internet de la DEAL Martinique à l'adresse suivante : <http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/> - autorisation-d-occupation-temporaire-du-domaine-s1401.html

Notice descriptive de l'activité envisagée avec les caractéristiques techniques, photos, schémas d'implantation et des moyens techniques notamment ;

Les équipements utilisés qui seront installés sur la zone objet de l'ADT.

Les modalités de traitement des déchets, de prévention des nuisances, de gestion ;

En cas de vente d'animaux, le projet précisera le type d'animaux et les conditions dans lesquelles ils seront exposés et vendus.

Critères de sélection :

L'offre sera examinée et classée sur la base des critères ci-après pondérés de la manière suivante (sur 100 points) :

Critère 1 : Qualité commerciale et économique du projet - Pondération 50 points

Critère 2 : Projet environnemental (gestion des déchets, nuisances, gestion des accès et stationnement, assainissement, traitement des animaux.) - Pondération 50 points

Plans :

- Plan cadastral de la parcelle avec la localisation précise du projet ;
- Plan de masse (échelle 1/200 ou 1/500) faisant apparaître les raccordements aux réseaux EP, EU si nécessaires à l'activité envisagée ;
- Activité économique :

 - Coordonnées et statut de la société envisagée, extrait Kbis de moins de 3 mois à la date du dépôt ;
 - Superficie des emprises (local, terrasse) ;
 - Croquis et plan des installations ;
 - Horaires d'ouverture / activité mobile ou immobilière ;
 - Budget prévisionnel avec dépenses et recettes de l'exercice ou de l'association incluant le projet sur 3 années ;
 - Attestation fiscales et sociales datant de moins de 6 mois

Date limite de réception des propositions :

Les propositions sont à remettre au plus tard le 27 décembre 2021.

Les propositions sont établies à partir de l'impression type disponible par internet, via le formulaire dématérialisé sous l'adresse : <http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/> - autorisation-d-occupation-temporaire-du-domaine-s1401.html

Les propositions sont remises : soit par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement SBD/Unité Entretien des Rivières Pointe de Jahan B.P. 7212 97274 SCHÖLCHER, soit déposées contre récépissé à l'adresse précitée.

La date de réception à la DEAL faisant foi.

Le présent avis fera l'objet d'une publication sur le site de la DEAL et le FRANCE ANTILLES et d'un affichage en mairie du Vauclin. F2063070



Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

Signature

• 7 - Copie de l'insertion dans le journal le Légis du 03 Décembre 2021

Annonces Légales

Arrêté DRCI/BREC R02-2020-12-28-001 du 28 décembre 2020
relatif au tarif annuel et aux modalités de publication
des annonces judiciaires et légales.
En vertu de cet arrêté, le tarif hors taxe à la ligne est de 4.16 €

CONSTITUTION

F129483

Per acte SSP du 09/11/2021 il a été constituée une SASU dénommée : **CEOS DESIGN**
 Siège social : 21 RUE DE BETHLEEM 97233 SCHOELCHER
 Capital : 100€
 Objet : Activité principale : Programmation, conseils et autres activités informatiques
 - Programmation informatique.
 - Analyse des besoins et constitution d'un cahier des charges.
 - Design graphique adapté web : illustration, animation, photographie, etc.
 - Infographie.
 - Gestion des affichages et des téléchargements pour veiller du "responsive design", pour une consultation optimale quel que soit le support (tablettes, ordinateur, portable).
 - Activités spécialisées de design.
 Président : M. FLORIMOND Gregory, 21 RUE DE BETHLEEM 97233 SCHOELCHER
 Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de FORT DE FRANCE

MODIFICATIONS

F129500

CONCEPTION ESSAIS STRUCTURES

Société à responsabilité limitée au capital de 7.500 €
 Siège social : 18 avenue des Arnaux 97247 FORT-DE-FRANCE
 408 482 844 R.C.S. Fort-de-France
 Suivant procès-verbal en date du 30 Juin 2021, l'assemblée générale ordinaire a nommé en qualité de gérant : M. Tony CHIGNARD, demeurant 2316 RD 27 84240 La Motte d'Éparges en remplacement de M. Daniel VARGUES.
 Le représentant légal.

VENTES

F129520

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Il sera procédé le **MARDI 18 JANVIER 2022 à 10 HEURES ET SUIVANTES** à l'audience des criées du Tribunal Judiciaire de FORT-DE-FRANCE, Cité Judiciaire, 35 boulevard du Général de Gaulle - 97200 FORT-DE-FRANCE, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, du lot suivant, situé sur la commune de RIVIERE PILOTE (97211) quartier Saint Vincent
 Selon procès-verbal de description dressé le 08 mars 2021 à la SCP SELIHAN SILLON LAVIGNE, prise en la personne de Maître Philippe SELIHAN
 - Une maison à usage d'habitation avec les fonds et le jardin en dépendant, en campagne, enclosée sur un terrain d'une contenance de 00 h 06 a 12ca.
 Il s'agit d'une maison de plain-pied de type F3, avec une cuisine américaine séparée de la pièce principale par un comptoir, une salle de douche avec une douche à l'italienne, et un cabinet d'assainissement.
 L'ensemble immobilier est situé Quartier Saint-Vincent, cadastre section AC n°488.
 Mise à prix : 30.000 € (QUATRE-VINGT DIX MILLE EUROS)
 Les enchères s'ouvriront sur les mises à prix indiquées ci-dessus et sont portées par ministère d'avocats inscrits au Barreau de MARTINIQUE

MARCHÉ PUBLIC

F129419



PRÉFET DE LA MARTINIQUE
 Liberté
 Égalité
 Fraternité

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé de l'ouverture d'une enquête publique conformément à l'arrêté préfectoral n°R02-2021-10-21-00008 du 21 octobre 2021, sur la demande d'autorisation d'aménagement unique dans le cadre de la régularisation des travaux finalisés, d'aménagement hydraulique et de restauration écologique, de la piste d'accès à la carrière « La Digue » sur le territoire des communes de Robert et de La Trinité, par la société Grawillonord.
 Cette enquête publique d'une durée de trente et un (31) jours consécutifs se déroulera du 29 novembre 2021 au 29 décembre 2021 inclus, à la mairie de Robert siège de l'enquête publique, et à la mairie de La Trinité.
 Monsieur Garry JULIENO est désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision du tribunal administratif, n° 21000008 / 97 du 10 septembre 2021, pour encadrer et conduire l'enquête publique, siégers à la mairie de Robert et à la mairie de La Trinité.
 La commission enquêteur se liera à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de Robert et à la mairie de La Trinité, aux dates et heures ci-dessous
 Lundi 29 novembre 2021 08h30 - 10h00 Ouverture et Permanence - Mairie de Robert
 10h30 - 12h30 Ouverture et Permanence - Mairie de La Trinité
 Jeudi 08 décembre 2021 08h30 - 10h00 Permanence - Mairie de La Trinité
 10h30 - 12h30 Permanence - Mairie de Robert
 Vendredi 17 décembre 2021 08h30 - 10h30 Permanence - Mairie de Robert
 10h30 - 12h30 Permanence - Mairie de La Trinité
 Mercredi 21 décembre 2021 08h30 - 12h30 Permanence - Mairie de La Trinité
 10h30 - 12h30 Permanence - Mairie de Robert
 Mercredi 29 décembre 2021 08h30 - 12h30 Permanence et clôture - Mairie de Robert
 10h30 - 12h30 Permanence et clôture - Mairie de La Trinité
 Le dossier et les pièces qui l'accompagnent ainsi que les registres de l'enquête publique, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sont déposés à la mairie de Robert et à la mairie de Trinité, pendant la durée prévue à l'article 1er de l'arrêté susmentionné. Il est consultable à la mairie de Robert et à la mairie de Trinité, et également sur le site internet de la direction de l'environnement et de l'aménagement et du logement (DEAL) à l'adresse ci-dessous : www.martinique.developpement-durable.gouv.fr - participation du public/enquêtes publiques 2021 -
 Le public peut prendre librement connaissance et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser par courrier au commissaire enquêteur, à la mairie de Robert et à la mairie de Trinité, ou par mail à l'adresse ci-dessus, avant la clôture de l'enquête publique : enquetes-publiques.deal@2108.developpement-durable.gouv.fr. Ces observations seront annexées aux registres d'enquête publique.
 Les personnes responsables du projet sont les représentants de la société GRAWILLONORD désignées ci-après, auprès desquelles toutes les informations pourront être demandées : Madame Marie-

DISSOLUTIONS

F129480

MAT PECHE

SAS au capital de 1.020€
 Siège social : Thoralie 97215 RIVIERE SALEE
 RCS 820 133 707 FORT DE FRANCE

L'AGO du 15/11/2021 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation, à compter du 15/11/2021. Radiation au RCS de FORT DE FRANCE.

LES PERLES CREOLES

F129481

Société Par Actions Simplifiée en liquidation au capital de 2.000€
 Siège social : APPT C12 RESIDENCE LES TERRASSES DE LA MARINA 97200 LE MARIN
 RCS 827 860 180 FORT DE FRANCE

L'AGE du 18/08/2018 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 18/08/2018, nommé liquidateur, Mme CODREFFO BEATRICE, RESIDENCE LES TERRASSES, DE LA MARINA 97280 LE MARIN et fixé le siège de la liquidation au siège social.
 L'AGE du 18/08/2018 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation, à compter du 18/08/2018.
 Radiation au RCS de FORT DE FRANCE.

D.B-POSE

F129496

Société Par Actions Simplifiée en liquidation au capital de 800 euros
 Siège social : 27 Rue du Dauphin Résidence l'Océane Area à l'Anse 97220 LES TROIS ILETS (Martinique)
 824 120 619 RCS FORT-DE-FRANCE

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'une décision de l'associé unique du 30 novembre 2020, il résulte qu'il a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de FORT-DE-FRANCE.
 Pour avis, le Liquidateur

www.lelegis.fr

Le Légis N° 719

Page 8

Vendredi 3 Décembre 2021

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique



• 8 - Certificat d'affichage en mairie du Robert


VILLE DU ROBERT
Tél : 0596 65 40 34
Fax : 0596 65 48 75
E-Mail : urbanisme@ville-robert.fr
Site web : www.ville-robert.fr

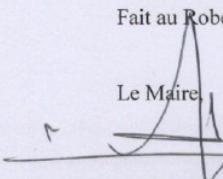
REPUBLIQUE FRANCAISE
Collectivité Territoriale de Martinique
VILLE DU ROBERT
Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement

*Nos réf. : DUA/AM/MM/RR/2022-
Affaire suivie par : Monique MOUTOUSSAMY*

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Alfred MONTHIEUX, Maire de la Ville du ROBERT, certifie avoir fait afficher sur le panneau situé dans le hall du Centre Technique Municipal et dans le hall de l’Hôtel de Ville, **du 8 novembre 2021 au 29 décembre 2021, l’avis d’ouverture d’enquête publique du 28 octobre 2021**, conformément à l’arrêté préfectoral n° R02-2021-10-21-00008 du 21 octobre 2021, sur la demande d’autorisation environnementale unique dans le cadre de la régularisation des travaux finalisés, d’aménagement hydraulique et de restauration écologique, de la piste d’accès à la carrière « La Digue » sur le territoire des Communes du ROBERT et de la Trinité, par la Société GRAVILLONORD.

Fait au Robert, le 28 janvier 2022

Le Maire,

Alfred MONTHIEUX



Hôtel de Ville - rue Vincent Allègre - 97231 LE ROBERT

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

• 9 - Certificat d'affichage en mairie de la Trinité



Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

• 10 - Constats d'huissier de l'affichage sur site au 10 Novembre 2021

SCP LESDEMA LARCHER
Huissiers de Justice
Immeuble la Rocade, Esc B
2e étage Carrefour Dillon
97200 FORT DE FRANCE
Tél : 0596.71.63.34
Fax : 0596.73.04.12
FR8940031000010000289280J29
CDC (BIC) CDGFRPPXXX

EXPEDITION

PROCES VERBAL de CONSTATATIONS

Dressé le DIX NOVEMBRE
DEUX MILLE VINGT ET UN

Références à Rappeler :
C017189/CMA/SLA

A LA DEMANDE DE :

La S.A.R.L. GRAVILLONORD, au capital de 499.440,00 Euros inscrite au registre du commerce et des sociétés de FORT-DE-FRANCE sous le numéro 319 997 607 dont le siège social est situé CARRIERE DE LA DIGUE au ROBERT (97231), agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social .

Elisant domicile en notre Etude.

Partie requérante qui nous expose que,

Dans le cadre de l'ouverture d'une enquête publique conformément à l'arrêté préfectoral n° R02-2021-10-21-00008 du 21 octobre 2021, sur la demande d'autorisation environnementale unique relative à la régularisation des travaux finalisés, d'aménagement hydraulique et de restauration écologique, de la piste d'accès à la carrière « La Digue »,

Enquête publique qui durera 31 jours consécutifs, du 29.11.2021 au 29.12.2021,

Elle a procédé à l'affichage légal de l'avis d'enquête publique conformément à l'arrêté du 24.04.2012 qui en fixe les caractéristiques et dimensions,

Ce qu'elle me requiert de constater.

Déférant à cette réquisition,

Je soussignée Maître Sabrina LARCHER, Huissier de Justice associée au sein de la SCP Karine LESDEMA – Sabrina LARCHER à FORT-DE-FRANCE (MARTINIQUE), y demeurant Immeuble ROCADE, Escalier B, 2^{ème} étage, centre Carrefour Dillon,

Me suis transportée où étant, j'ai vu, vérifié et constaté ce qui suit,

CONSTATATIONS

Il est possible d'accéder à la carrière La Digue, GRAVILLONORD par 2 entrées distinctes, l'une située côté Nord, l'autre située côté Sud.

Côté Nord, un 1^{er} panneau d'affichage est visible, fixé au portail d'entrée de la carrière.

Cet affichage est visible depuis la voie publique et comporte un fond jaune.

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

- 10 - Constats d'huissier de l'affichage sur site au 10 Novembre 2021



Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

- 10 - Constats d'huissier de l'affichage sur site au 10 Novembre 2021

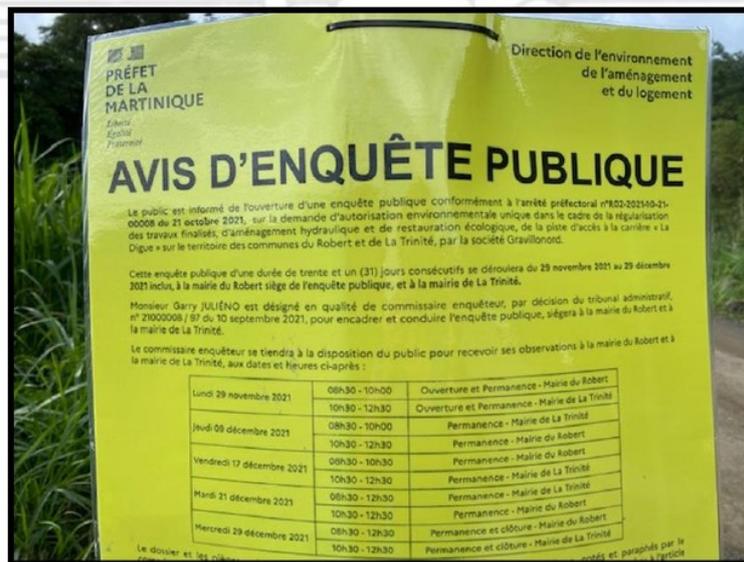


Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

• 10 - Constats d'huissier de l'affichage sur site au 10 Novembre 2021

Le titre «AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » est écrit en caractères gras majuscules et fait 2 cm de hauteur.

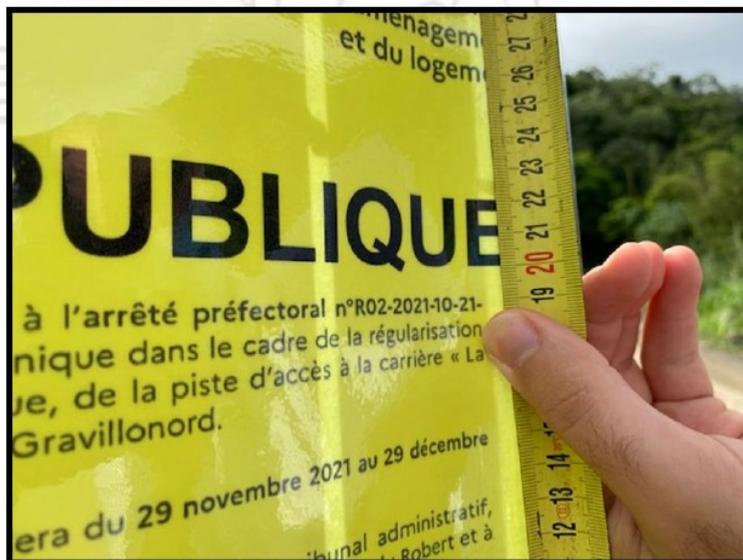


4

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

• 10 - Constats d'huissier de l'affichage sur site au 10 Novembre 2021



Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

- 10 - Constats d'huissier de l'affichage sur site au 10 Novembre 2021

L'affichage répond aux dimensions suivantes : Longueur : 60 cm Largeur : 42 cm

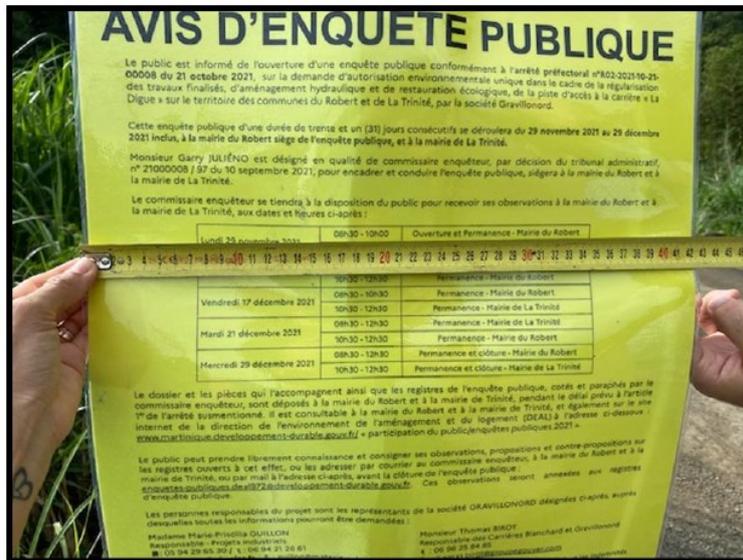


6

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

• 10 - Constats d'huissier de l'affichage sur site au 10 Novembre 2021



Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

- 10 - Constats d'huissier de l'affichage sur site au 10 Novembre 2021

Côté Sud, un second affichage est visible, fixé sur un panneau d'information, à quelques mètres de l'entrée de la carrière.

Cet affichage est visible depuis la voie publique et comporte un fond jaune.



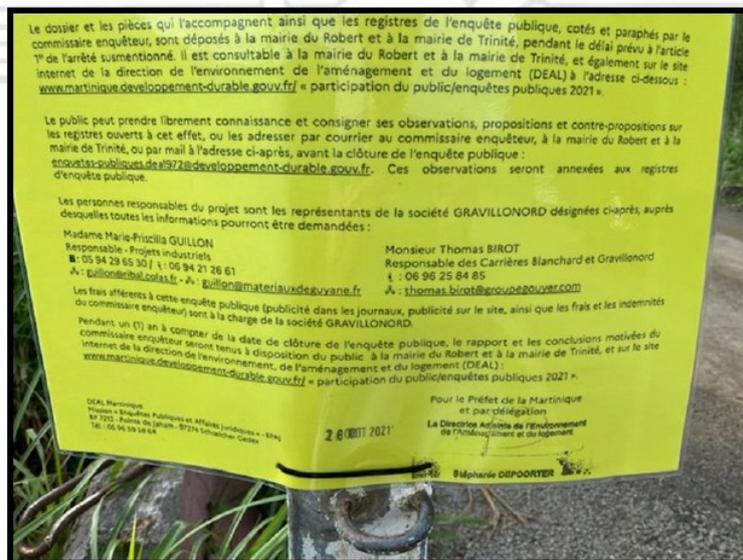
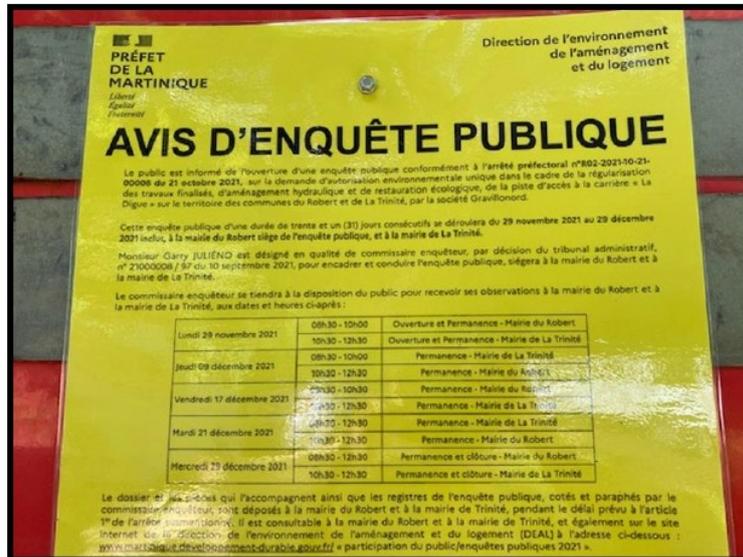
Le titre «AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » est écrit en caractères gras majuscules et fait 2 cm de hauteur.



Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

• 10 - Constats d'huissier de l'affichage sur site au 10 Novembre 2021



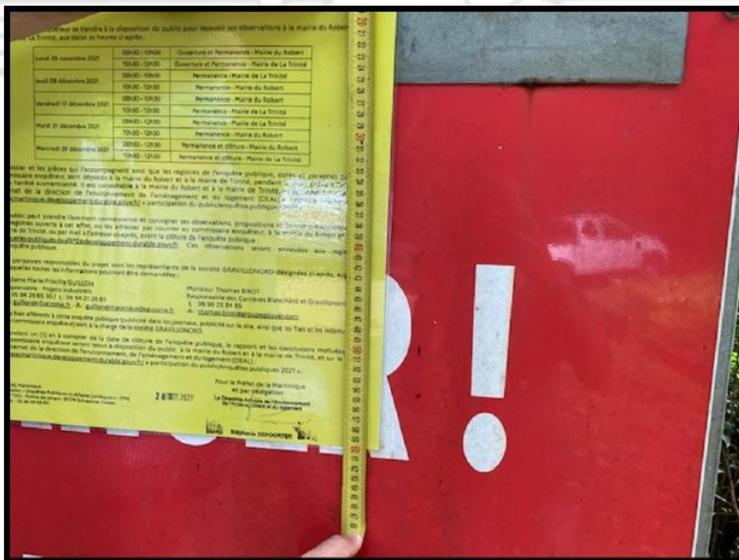
Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

- 10 - Constats d'huissier de l'affichage sur site au 10 Novembre 2021



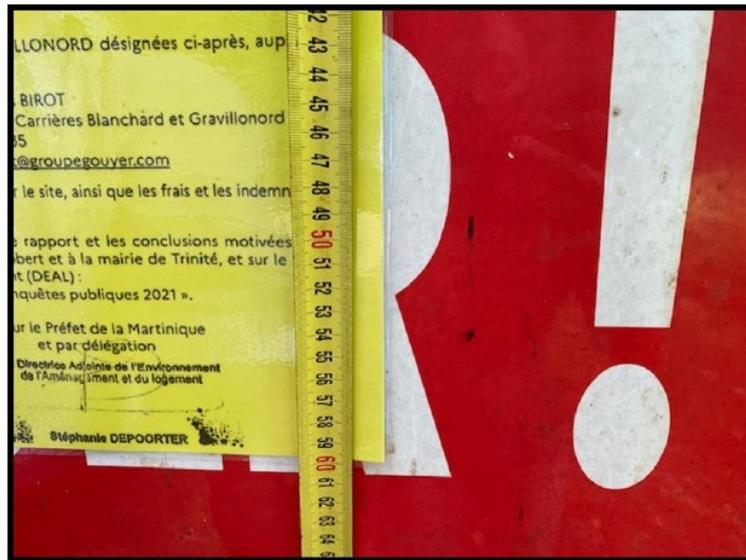
L'affichage répond aux dimensions suivantes : Longueur : 60 cm Largeur : 42 cm



Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

- 10 - Constats d'huissier de l'affichage sur site au 10 Novembre 2021



Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

- 10 - Constats d'huissier de l'affichage sur site au 10 Novembre 2021



Je procède à la retranscription des mentions figurant sur l'affichage :

PREFET
DE LA
MARTINIQUE
*Liberté
Egalité
Fraternité*

Direction de l'environnement
de l'aménagement
et du logement

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé de l'ouverture d'une enquête publique conformément à l'arrêté préfectoral n°R02-2021-10-21-00008 du 21 octobre 2021, sur la demande d'autorisation environnementale unique dans le cadre de la régularisation des travaux finalisés, d'aménagement hydraulique et de restauration écologique, de la piste d'accès à la carrière « La Digue » sur le territoire des communes du Robert et de La Trinité, par la société Gravillonord.

Cette enquête publique d'une durée de trente et un (31) jours, consécutifs se déroulera du 29 novembre 2021 au 29 décembre 2021 inclus, à la mairie du Robert siège de l'enquête publique, et à la mairie de La Trinité.

Monsieur Garry JULIENO est désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision du tribunal administratif, n° 21000008 / 97 du 10 septembre 2021, pour encadrer et conduire l'enquête publique, siègera à la mairie du Robert et à la mairie de la Trinité.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie du Robert et à la mairie de la Trinité, aux dates et heures ci-après :

12

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

• 10 - Constats d'huissier de l'affichage sur site au 10 Novembre 2021

Lundi 29 novembre 2021	08h30 - 10h30 10h30- 12h30	Ouverture et Permanence- Mairie du Robert Ouverture et Permanence- Mairie de la Trinité
Jeudi 09 décembre 2012	08h30 - 10h30 10h30- 12h30	Permanence - Mairie de La Trinité Permanence - Mairie du Robert
Vendredi 17 décembre 2021	08h30 - 10h30 10h30- 12h30	Permanence - Mairie du Robert Permanence - Mairie de la Trinité
Mardi 21 décembre 2021	08h30 - 10h30 10h30- 12h30	Permanence - Mairie de La Trinité Permanence - Mairie du Robert
Mercredi 29 décembre 2021	08h30 - 10h30 10h30- 12h30	Permanence et clôture - Mairie du Robert Permanence et clôture – Mairie de la Trinité

Le dossier et les pièces qui l'accompagnent ainsi que les registres de l'enquête publique, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sont déposés à la mairie du Robert et à la mairie de Trinité, pendant le délai prévu à l'article 1^{er} de l'arrêté susmentionné. Il est consultable à la mairie du Robert et à la mairie de Trinité, et également sur le site internet de la direction de l'environnement et du logement (DEAL) à l'adresse ci-dessous : www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/ « participation du public/ enquêtes publiques 2021 ».

Le public peut prendre librement connaissance et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser par courrier au commissaire enquêteur, à la mairie du Robert et à la mairie de Trinité, ou par mail à l'adresse ci-après, avant la clôture de l'enquête publique. enquete-publique.deal972@developpement-durable.gouv.fr Ces informations seront annexées aux registres d'enquête publique.

Les personnes responsables du projet sont les représentants de la société GRAVILLONORD désignés ci-après, auprès desquelles toutes les informations pourront être demandées :

Madame Marie-Priscilla GUILLON
Responsable – Projets industriels
05 94 29 65 30 / 0694212661
quillon@ribal.colas.fr quillon@materiauxdeguyane.fr

Monsieur Thomas BIROT
Responsable des Carrières Blanchard et Gravillonord
06 96 25 84 85
thomas.birotd@groupegouyer.com

Les frais afférents à cette enquête publique (publicité dans les journaux, publicité sur le site, ainsi que les frais et les indemnités du commissaire enquêteur) sont à la charge de la société GRAVILLONORD.

Pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la mairie du Robert et à la mairie de Trinité, et sur le site internet de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) : www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/ « participation du public/ enquêtes publiques 2021 ».

Pour le Préfet de la Martinique
et par délégation
La Directrice Adjointe de l'Environnement
Et de l'Aménagement et du logement

DEAL Martinique
Mission « Enquête Publiques ET Affaires juridiques – EPA
BP 7212- Pointe de Jaham – 97274 Schoelcher Cedex
Tél : 0596 59 58 64

28 AOUT 2021

Stéphanie DEPOORTER

13

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

- 10 - Constats d'huissier de l'affichage sur site au 10 Novembre 2021

N'ayant plus à constater, je me suis retirée, et du tout ai dressé le présent procès-verbal de constat auquel resteront annexées 21 photographies pour servir et valoir ce que de droit.

Sabrina LARCHER
Huissier de Justice



Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

• 11 - Constats d'huissier de l'affichage sur site au 29 Novembre 2021

SCP LESDEMA LARCHER
Huissiers de Justice
Immeuble la Rocade, Esc.B
2e étage Carrefour Dillon
97200 FORT DE FRANCE
Tél : 0596.71.63.34
Fax : 0596.73.04.12
FR8940031000010000289280J29
CDC (BIC) CDCGFRPPXXX

EXPEDITION

PROCES VERBAL de CONSTATATIONS

Dressé le VINGT-NEUF NOVEMBRE
DEUX MILLE VING- ET-UN

Références à Rappeler :
C017250/CMA/SLA

A LA DEMANDE DE :

La S.A.R.L. GRAVILLONORD, au capital de 499.440,00 Euros inscrite au registre du commerce et des sociétés de FORT-DE-FRANCE sous le numéro 319 997 607 dont le siège social est situé CARRIERE DE LA DIGUE au ROBERT (97231), agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social .

Elisant domicile en notre Etude.

Partie requérante qui nous expose que,

Dans le cadre de l'ouverture d'une enquête publique conformément à l'arrêté préfectoral n° R02-2021-10-21-00008 du 21 octobre 2021, sur la demande d'autorisation environnementale unique relative à la régularisation des travaux finalisés, d'aménagement hydraulique et de restauration écologique, de la piste d'accès à la carrière « La Digue »,

Enquête publique qui durera 31 jours consécutifs, du 29.11.2021 au 29.12.2021,

Elle a procédé à l'affichage légal de l'avis d'enquête publique conformément à l'arrêté du 24.04.2012 qui en fixe les caractéristiques et dimensions,

Que cet affichage demeurera toute la durée de l'enquête publique soit du 29.11.2021 au 29.12.2021.

Elle me requiert de constater ce jour la présence dudit affichage.

Déférant à cette réquisition,

Je soussignée Maître Sabrina LARCHER, Huissier de Justice associée au sein de la SCP Karine LESDEMA – Sabrina LARCHER à FORT-DE-FRANCE (MARTINIQUE), y demeurant Immeuble ROCADE, Escalier B, 2^{ème} étage, centre Carrefour Dillon,

Me suis transportée où étant, j'ai vu, vérifié et constaté ce qui suit,

CONSTATATIONS

Il est possible d'accéder à la carrière La Digue, GRAVILLONORD par 2 entrées distinctes, l'une située côté Nord, l'autre située côté Sud.

Côté Nord, un 1^{er} panneau d'affichage est visible, fixé au portail d'entrée de la carrière.

Cet affichage est visible depuis la voie publique et comporte un fond jaune.

1

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

- 11 - Constats d'huissier de l'affichage sur site au 29 Novembre 2021



Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

- 11 - Constats d'huissier de l'affichage sur site au 29 Novembre 2021



Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

- 11 - Constats d'huissier de l'affichage sur site au 29 Novembre 2021



Côté Sud, un second affichage est visible, fixé sur un panneau d'information, à quelques mètres de l'entrée de la carrière.
Cet affichage est visible depuis la voie publique et comporte un fond jaune.



Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

- 11 - Constats d'huissier de l'affichage sur site au 29 Novembre 2021



Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

• 11 - Constats d'huissier de l'affichage sur site au 29 Novembre 2021

Les affichages présents sont exactement les mêmes que ceux constatés par un précédent procès-verbal de constat dressé par mes soins le 10.11.2021.

Je procède à la retranscription des mentions y figurant :

PREFET
DE LA
MARTINIQUE
*Liberté
Egalité
Fraternité*

Direction de l'environnement
de l'aménagement
et du logement

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé de l'ouverture d'une enquête publique conformément à l'arrêté préfectoral n°R02-2021-10-21-00008 du 21 octobre 2021, sur la demande d'autorisation environnementale unique dans le cadre de la régularisation des travaux finalisés, d'aménagement hydraulique et de restauration écologique, de la piste d'accès à la carrière « La Digue » sur le territoire des communes du Robert et de La Trinité, par la société Gravillonord.

Cette enquête publique d'une durée de trente et un (31) jours, consécutifs se déroulera du **29 novembre 2021 au 29 décembre 2021 inclus, à la mairie du Robert siège de l'enquête publique, et à la mairie de La Trinité.**

Monsieur Garry JULIENO est désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision du tribunal administratif, n° 21000008 / 97 du 10 septembre 2021, pour encadrer et conduire l'enquête publique, siégera à la mairie du Robert et à la mairie de la Trinité.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie du Robert et à la mairie de la Trinité, aux dates et heures ci-après :

Lundi 29 novembre 2021	08h30 - 10h30 10h30- 12h30	Ouverture et Permanence- Mairie du Robert Ouverture et Permanence- Mairie de la Trinité
Jeudi 09 décembre 2021	08h30 - 10h30 10h30- 12h30	Permanence - Mairie de La Trinité Permanence - Mairie du Robert
Vendredi 17 décembre 2021	08h30 - 10h30 10h30- 12h30	Permanence - Mairie du Robert Permanence - Mairie de la Trinité
Mardi 21 décembre 2021	08h30 - 10h30 10h30- 12h30	Permanence - Mairie de La Trinité Permanence - Mairie du Robert
Mercredi 29 décembre 2021	08h30 - 10h30 10h30- 12h30	Permanence et clôture - Mairie du Robert Permanence et clôture - Mairie de la Trinité

Le dossier et les pièces qui l'accompagnent ainsi que les registres de l'enquête publique, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, sont déposés à la mairie du Robert et à la mairie de Trinité, pendant le délai prévu à l'article 1^{er} de l'arrêté susmentionné. Il est consultable à la mairie du Robert et à la mairie de Trinité, et également sur le site internet de la direction de l'environnement de l'aménagement et du logement (DEAL) à l'adresse ci-dessous :

www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/ « participation du public/ enquêtes publiques 2021 ».

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

• 11 - Constats d'huissier de l'affichage sur site au 29 Novembre 2021

Le public peut prendre librement connaissance et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser par courrier au commissaire enquêteur, à la mairie du Robert et à la mairie de Trinité, ou par mail à l'adresse ci-après, avant la clôture de l'enquête publique.

enquete-publique.deal972@developpement-durable.gouv.fr Ces informations seront annexées aux registres d'enquête publique.

Les personnes responsables du projet sont les représentants de la société GRAVILLONORD désignés ci-après, auprès desquelles toutes les informations pourront être demandées :

Madame Marie-Priscilla GUILLON
Responsable – Projets industriels
05 94 29 65 30 / 0694212661

guillon@ribal.colas.fr guillon@materiauxdeguyane.fr

Monsieur Thomas BIROT

Responsable des Carrières Blanchard et Gravillonord

06 96 25 84 85

thomas.birotd@groupegouyer.com

Les frais afférents à cette enquête publique (publicité dans les journaux, publicité sur le site, ainsi que les frais et les indemnités du commissaire enquêteur) sont à la charge de la société GRAVILLONORD.

Pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la mairie du Robert et à la mairie de Trinité, et sur le site internet de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) :

www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/ « participation du public/ enquêtes publiques 2021 ».

Pour le Préfet de la Martinique
et par délégation
La Directrice Adjointe de l'Environnement
Et de l'Aménagement et du logement

DEAL Martinique
Mission « Enquête Publiques ET Affaires juridiques – EPA
BP 7212- Pointe de Jaham – 97274 Schoelcher Cedex
Tél : 0596 59 58 64

28 AOUT 2021

Stéphanie DEPOORTER

N'ayant plus à constater, je me suis retirée, et du tout ai dressé le présent procès-verbal de constat auquel resteront annexées 08 photographies pour servir et valoir ce que de droit.

Sabrina LARCHER
Huissier de Justice



Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

• 12 - Constats d'huissier de l'affichage sur site au 15 Décembre 2021

SCP LESDEMA LARCHER
Huissiers de Justice
Immeuble la Rocade, Esc B
2e étage Carrefour Dillon
97200 FORT DE FRANCE
Tél : 0596.71.63.34
Fax : 0596.73.04.12
FR8940031000010000289280J29
CDC (BIC) CDCGFRPPXXX

EXPEDITION

PROCES VERBAL de CONSTATATIONS

Dressé le QUINZE DECEMBRE
DEUX MILLE VINGT ET UN

Références à Rappeler :
C017304/CMA/SLA

A LA DEMANDE DE :

La S.A.R.L. GRAVILLONORD, au capital de 499.440,00 Euros inscrite au registre du commerce et des sociétés de FORT-DE-FRANCE sous le numéro 319 997 607 dont le siège social est situé CARRIERE DE LA DIGUE au ROBERT (97231), agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social .

Elisant domicile en notre Etude.

Partie requérante qui nous expose que,

Dans le cadre de l'ouverture d'une enquête publique conformément à l'arrêté préfectoral n° R02-2021-10-21-00008 du 21 octobre 2021, sur la demande d'autorisation environnementale unique relative à la régularisation des travaux finalisés, d'aménagement hydraulique et de restauration écologique, de la piste d'accès à la carrière « La Digue »,

Enquête publique qui durera 31 jours consécutifs, du 29.11.2021 au 29.12.2021,

Elle a procédé à l'affichage légal de l'avis d'enquête publique conformément à l'arrêté du 24.04.2012 qui en fixe les caractéristiques et dimensions,

Que cet affichage demeurera toute la durée de l'enquête publique soit du 29.11.2021 au 29.12.2021.

Elle me requiert de constater ce jour la présence dudit affichage.

Déférant à cette réquisition,

Je soussignée Maître Sabrina LARCHER, Huissier de Justice associée au sein de la SCP Karine LESDEMA – Sabrina LARCHER à FORT-DE-FRANCE (MARTINIQUE), y demeurant Immeuble ROCADE, Escalier B, 2^{ème} étage, centre Carrefour Dillon,

Me suis transportée où étant, j'ai vu, vérifié et constaté ce qui suit,

CONSTATATIONS

Il est possible d'accéder à la carrière La Digue, GRAVILLONORD par 2 entrées distinctes, l'une située côté Nord, l'autre située côté Sud.

Côté Nord, un 1^{er} panneau d'affichage est visible, fixé au portail d'entrée de la carrière.

Cet affichage est visible depuis la voie publique et comporte un fond jaune.

1

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

- 12 - Constats d'huissier de l'affichage sur site au 15 Décembre 2021



2

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

- 12 - Constats d'huissier de l'affichage sur site au 15 Décembre 2021

Côté Sud, un second affichage est visible, fixé sur un panneau d'information, à quelques mètres de l'entrée de la carrière.

Cet affichage est visible depuis la voie publique et comporte un fond jaune.



Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

• 12 - Constats d'huissier de l'affichage sur site au 15 Décembre 2021

Les affichages présents sont exactement les mêmes que ceux constatés par deux précédents procès-verbaux de constat dressés par mes soins les 10.11.2021 et 29.11.2021.

Je procède à la retranscription des mentions y figurant :

PREFET
DE LA
MARTINIQUE
*Liberté
Egalité
Fraternité*

Direction de l'environnement
de l'aménagement
et du logement

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé de l'ouverture d'une enquête publique conformément à l'arrêté préfectoral n°R02-2021-10-21-00008 du 21 octobre 2021, sur la demande d'autorisation environnementale unique dans le cadre de la régularisation des travaux finalisés, d'aménagement hydraulique et de restauration écologique, de la piste d'accès à la carrière « La Digue » sur le territoire des communes du Robert et de La Trinité, par la société Gravillonord.

Cette enquête publique d'une durée de trente et un (31) jours, consécutifs se déroulera du **29 novembre 2021 au 29 décembre 2021 inclus, à la mairie du Robert siège de l'enquête publique, et à la mairie de La Trinité.**

Monsieur Garry JULIENO est désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision du tribunal administratif, n° 21000008 / 97 du 10 septembre 2021, pour encadrer et conduire l'enquête publique, siègera à la mairie du Robert et à la mairie de la Trinité.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie du Robert et à la mairie de la Trinité, aux dates et heures ci-après :

Lundi 29 novembre 2021	08h30 - 10h30 10h30- 12h30	Ouverture et Permanence- Mairie du Robert Ouverture et Permanence- Mairie de la Trinité
Jeudi 09 décembre 2021	08h30 - 10h30 10h30- 12h30	Permanence - Mairie de La Trinité Permanence - Mairie du Robert
Vendredi 17 décembre 2021	08h30 - 10h30 10h30- 12h30	Permanence - Mairie du Robert Permanence - Mairie de la Trinité
Mardi 21 décembre 2021	08h30 - 10h30 10h30- 12h30	Permanence - Mairie de La Trinité Permanence - Mairie du Robert
Mercredi 29 décembre 2021	08h30 - 10h30 10h30- 12h30	Permanence et clôture - Mairie du Robert Permanence et clôture - Mairie de la Trinité

Le dossier et les pièces qui l'accompagnent ainsi que les registres de l'enquête publique, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sont déposés à la mairie du Robert et à la mairie de Trinité, pendant le délai prévu à l'article 1^{er} de l'arrêté susmentionné. Il est consultable à la mairie du Robert et à la mairie de Trinité, et également sur le site internet de la direction de l'environnement de l'aménagement et du logement (DEAL) à l'adresse ci-dessous :

www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/ « participation du public/ enquêtes publiques 2021 ».

4

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

• 12 - Constats d'huissier de l'affichage sur site au 15 Décembre 2021

Le public peut prendre librement connaissance et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser par courrier au commissaire enquêteur, à la mairie du Robert et à la mairie de Trinité, ou par mail à l'adresse ci-après, avant la clôture de l'enquête publique.

enquete-publique.deal972@developpement-durable.gouv.fr Ces informations seront annexées aux registres d'enquête publique.

Les personnes responsables du projet sont les représentants de la société GRAVILLONORD désignés ci-après, auprès desquelles toutes les informations pourront être demandées :

Madame Marie-Priscilla GUILLOIN
Responsable – Projets industriels
05 94 29 65 30 / 0694212661
guillon@ribal.colas.fr guillon@materiauxdeguyane.fr

Monsieur Thomas BIROT
Responsable des Carrières Blanchard et Gravillonord
06 96 25 84 85
thomas.birot@groupegouyer.com

Les frais afférents à cette enquête publique (publicité dans les journaux, publicité sur le site, ainsi que les frais et les indemnités du commissaire enquêteur) sont à la charge de la société GRAVILLONORD.

Pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la mairie du Robert et à la mairie de Trinité, et sur le site internet de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) :

www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/ « participation du public/ enquêtes publiques 2021 ».

Pour le Préfet de la Martinique
et par délégation
La Directrice Adjointe de l'Environnement
Et de l'Aménagement et du logement

DEAL Martinique
Mission « Enquête Publiques ET Affaires juridiques – EPA
BP 7212- Pointe de Jaham – 97274 Schoelcher Cedex
Tél : 0596 59 58 64

28 AOUT 2021

Stéphanie DEPOORTER

N'ayant plus à constater, je me suis retirée, et du tout ai dressé le présent procès-verbal de constat auquel resteront annexées 04 photographies pour servir et valoir ce que de droit.

Sabrina LARCHER
Huissier de Justice



Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

- 12 - Constats d'huissier de l'affichage sur site au 15 Décembre 2021



Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

• 13 - Constats d'huissier de l'affichage sur site au 15 Décembre 2021

SCP LESDEMA LARCHER
Huissiers de Justice
Immeuble la Rocade, Esc B
2e étage Carrefour Dillon
97200 FORT DE FRANCE
Tél : 0596.71.63.34
Fax : 0596.73.04.12
FR8940031000010000289280J29
CDC (BIC) CDCGFRPPXXX

EXPEDITION

PROCES VERBAL de CONSTATATIONS

Dressé le VINGT NEUF DECEMBRE
DEUX MILLE VINGT ET UN

Références à Rappeler :
C017332/CMA/SLA

A LA DEMANDE DE :

La S.A.R.L. GRAVILLONORD, au capital de 499.440,00 Euros inscrite au registre du commerce et des sociétés de FORT-DE-FRANCE sous le numéro 319 997 607 dont le siège social est situé CARRIERE DE LA DIGUE au ROBERT (97231), agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social .

Elisant domicile en notre Etude.

Partie requérante qui nous expose que,

Dans le cadre de l'ouverture d'une enquête publique conformément à l'arrêté préfectoral n° R02-2021-10-21-00008 du 21 octobre 2021, sur la demande d'autorisation environnementale unique relative à la régularisation des travaux finalisés, d'aménagement hydraulique et de restauration écologique, de la piste d'accès à la carrière « La Digue »,

Enquête publique qui durera 31 jours consécutifs, du 29.11.2021 au 29.12.2021,

Elle a procédé à l'affichage légal de l'avis d'enquête publique conformément à l'arrêté du 24.04.2012 qui en fixe les caractéristiques et dimensions,

Que cet affichage demeurera toute la durée de l'enquête publique soit du 29.11.2021 au 29.12.2021.

Elle me requiert de constater ce jour la présence dudit affichage.

Déférant à cette réquisition,

Je soussignée Maître Sabrina LARCHER, Huissier de Justice associée au sein de la SCP Karine LESDEMA – Sabrina LARCHER à FORT-DE-FRANCE (MARTINIQUE), y demeurant Immeuble ROCADE, Escalier B, 2^{ème} étage, centre Carrefour Dillon,

Me suis transportée où étant, j'ai vu, vérifié et constaté ce qui suit,

CONSTATATIONS

Il est possible d'accéder à la carrière La Digue, GRAVILLONORD par 2 entrées distinctes, l'une située côté Nord, l'autre située côté Sud.

Côté Nord, un 1^{er} panneau d'affichage est visible, fixé au portail d'entrée de la carrière.

Cet affichage est visible depuis la voie publique et comporte un fond jaune.

1

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

- 13 - Constats d'huissier de l'affichage sur site au 15 Décembre 2021

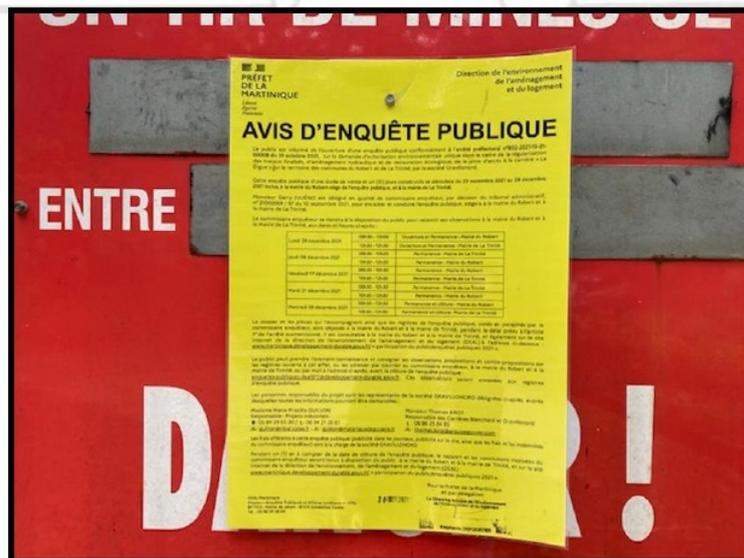


Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

- 13 - Constats d'huissier de l'affichage sur site au 15 Décembre 2021

Côté Sud, un second affichage est visible, fixé sur un panneau d'information, à quelques mètres de l'entrée de la carrière. Cet affichage est visible depuis la voie publique et comporte un fond jaune.



Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

• 13 - Constats d'huissier de l'affichage sur site au 15 Décembre 2021

Les affichages présents sont exactement les mêmes que ceux constatés par deux précédents procès-verbaux de constat dressés par mes soins les 10.11.2021, 29.11.2021 et 15.12.2021.

Je procède à la retranscription des mentions y figurant :

PREFET
DE LA
MARTINIQUE
*Liberté
Egalité
Fraternité*

Direction de l'environnement
de l'aménagement
et du logement

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé de l'ouverture d'une enquête publique conformément à l'arrêté préfectoral n°R02-2021-10-21-00008 du 21 octobre 2021, sur la demande d'autorisation environnementale unique dans le cadre de la régularisation des travaux finalisés, d'aménagement hydraulique et de restauration écologique, de la piste d'accès à la carrière « La Digue » sur le territoire des communes du Robert et de La Trinité, par la société Gravillonord.

Cette enquête publique d'une durée de trente et un (31) jours, consécutifs se déroulera du 29 novembre 2021 au 29 décembre 2021 inclus, à la mairie du Robert siège de l'enquête publique, et à la mairie de La Trinité.

Monsieur Garry JULIENO est désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision du tribunal administratif, n° 21000008 / 97 du 10 septembre 2021, pour encadrer et conduire l'enquête publique, siègera à la mairie du Robert et à la mairie de la Trinité.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie du Robert et à la mairie de la Trinité, aux dates et heures ci-après :

Lundi 29 novembre 2021	08h30 - 10h30 10h30- 12h30	Ouverture et Permanence- Mairie du Robert Ouverture et Permanence- Mairie de la Trinité
Jeudi 09 décembre 2021	08h30 - 10h30 10h30- 12h30	Permanence - Mairie de La Trinité Permanence - Mairie du Robert
Vendredi 17 décembre 2021	08h30 - 10h30 10h30- 12h30	Permanence - Mairie du Robert Permanence - Mairie de la Trinité
Mardi 21 décembre 2021	08h30 - 10h30 10h30- 12h30	Permanence - Mairie de La Trinité Permanence - Mairie du Robert
Mercredi 29 décembre 2021	08h30 - 10h30 10h30- 12h30	Permanence et clôture - Mairie du Robert Permanence et clôture - Mairie de la Trinité

Le dossier et les pièces qui l'accompagnent ainsi que les registres de l'enquête publique, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, sont déposés à la mairie du Robert et à la mairie de Trinité, pendant le délai prévu à l'article 1^{er} de l'arrêté susmentionné. Il est consultable à la mairie du Robert et à la mairie de Trinité, et également sur le site internet de la direction de l'environnement de l'aménagement et du logement (DEAL) à l'adresse ci-dessous :

www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/ « participation du public/ enquêtes publiques 2021 ».

Le public peut prendre librement connaissance et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser par courrier au commissaire enquêteur, à la mairie du Robert et à la mairie de Trinité, ou par mail à l'adresse ci-après, avant la clôture de l'enquête publique.

4

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

• 13 - Constats d'huissier de l'affichage sur site au 15 Décembre 2021

enquête-publique.deal972@developpement-durable.gouv.fr Ces informations seront annexées aux registres d'enquête publique.

Les personnes responsables du projet sont les représentants de la société GRAVILLONORD désignés ci-après, auprès desquelles toutes les informations pourront être demandées :

Madame Marie-Priscilla GUILLON
Responsable – Projets industriels
05 94 29 65 30 / 0694212661

guillon@ribal.colas.fr guillon@materiauxdeguyane.fr

Monsieur Thomas BIROT
Responsable des Carrières Blanchard et Gravillonord
06 96 25 84 85

thomas.birotd@groupegouver.com

Les frais afférents à cette enquête publique (publicité dans les journaux, publicité sur le site, ainsi que les frais et les indemnités du commissaire enquêteur) sont à la charge de la société GRAVILLONORD.

Pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la mairie du Robert et à la mairie de Trinité, et sur le site internet de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) :

www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/ « participation du public/ enquêtes publiques 2021 ».

Pour le Préfet de la Martinique
et par délégation
La Directrice Adjointe de l'Environnement
Et de l'Aménagement et du logement

DEAL Martinique
Mission « Enquête Publiques ET Affaires juridiques – EPA
BP 7212- Pointe de Jaham – 97274 Schoelcher Cedex
Tél : 0596 59 58 64

28 AOUT 2021

Stéphanie DEPOORTER

N'ayant plus à constater, je me suis retirée, et du tout ai dressé le présent procès-verbal de constat auquel resteront annexées 04 photographies pour servir et valoir ce que de droit.

Sabrina LARCHER
Huissier de Justice



Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

- 14 - Échange par courriel pour absence de procès verbal de notification et de mémoire en réponse

RE: EP Gravillonord 2021 - Mémoire-réponse

Subject: RE: EP Gravillonord 2021 - Mémoire-réponse
From: LABBOUZ, François (GYGRA) <francois.labbouz@groupegouyer.com>
Date: 1/12/22, 06:05
To: G.J. <gjulieno@yandex.com>
CC: "GUILLON, Marie Priscilla (GUYANE)" <guillon@materiauxdeguyane.fr>

Bonjour M. Juliéno,

Je vous remercie pour ce commentaire positif mettant en valeur le travail effectué par toute l'équipe de Gravillonord.

J'accepte que cet échange mail soit annexé au rapport en substitut au mémoire-réponse.

Cordialement



François LABBOUZ
Chef de Secteur
Mobile : **+596 696 25 84 85**
francois.labbouz@groupegouyer.com
Gravillonord
Carrière de La Digue – 97231 Le Robert

De : G.J. <gjulieno@yandex.com>
Envoyé : mardi 11 janvier 2022 23:00
À : LABBOUZ, François (GYGRA) <francois.labbouz@groupegouyer.com>
Cc : GUILLON, Marie Priscilla (GUYANE) <guillon@materiauxdeguyane.fr>
Objet : EP Gravillonord 2021 - Mémoire-réponse

Message envoyé depuis Internet avec l'adresse gjulieno@yandex.com

Avertissement de sécurité : Ne cliquez sur les liens ou pièces jointes contenus dans ce message que si vous êtes sûr de l'adresse de l'émetteur.

Bonjour M. LABBOUZ,

Dans le cadre de la procédure d'enquête publique mise en place par arrêté n°R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 par la préfecture de Martinique, il n'a été porté à mon attention aucune observation ou remarque, ni sur les registres d'enquête publique, ni par courrier à mon attention durant la période allant du 29 Novembre 2021 au 29 Décembre 2021.

À titre personnel, au vu de la qualité du dossier présenté, des constats réalisés sur place lors des visites et en ma qualité d'ingénieur QSE familier des enjeux environnementaux et des ICPE, je ne relève aucun sujet à commentaire particulier.

En conséquence, et à moins que vous ne souhaitiez apporter des observations de votre côté, cet échange par courriel (mon envoi et votre retour) constituera le substitut au mémoire-réponse et sera annexé au rapport.

Dans l'attente de votre retour,

Cordialement,

G. JULIÉNO

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

• 16 - Copies du registre d'enquête publique de la Trinité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT Martinique
COMMUNE le Robert | la Trinité

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T)
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : la demande d'autorisation environ-
nementale unique au regard de la réguli-
risation des travaux finalisés, d'aménage-
ments hydraulique et de restauration
écologique, de la piste d'accès à la
carrière « la Digue » sur le territoire
des communes du Robert et de la Trinité,
par la société Gravillonord.

réf. 501 051

Berger
Levrault

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

- 16 - Copies du registre d'enquête publique de la Trinité

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : demande d'autorisation environnementale unique au regard de la réglementation des travaux réalisés, d'aménagement hydraulique et de restauration écologique, de la piste d'accès à la carrière "la Digue" sur le territoire des communes du Robert et de la Trinité, par la société Gravillonord.

Arrêté d'ouverture de l'enquête :
arrêté n° R02-2021-10-21-00008 en date du 21 Octobre 2021 de

M. le Maire de : _____
 M. le Préfet de : Martinique

Président de la commission d'enquête – Commissaire enquêteur :
M. JULIENO Camy Anthony qualité titulaire

Membres titulaires : M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____

Membres suppléants : M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 29 Novembre 2021 au 29 Décembre 2021
les Jeudi 09 Décembre 2021 de 08h30 à 10h00 et de 10h30 à 12h30
les Vendredi 17 Décembre 2021 de 08h30 à 10h00 et de 10h30 à 12h30
les Mardi 21 Décembre 2021 de 08h30 à 10h00 et de 10h30 à 12h30
Siège de l'enquête : Mairie du Robert / Mairie de la Trinité
Autres lieux de consultation du dossier : www.martinique.developpement-durable.gouv.fr

Registre d'enquête :
comportant _____ feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :
05, rue Neuve 97229 les Trois Îlets

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :
seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : Mairie du Robert / Mairie de la Trinité
et site internet DEAL : www.martinique.developpement-durable.gouv.fr
aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :
les lundi 29 Novembre 2021 de 08h30 à 10h00 et de 10h30 à 12h30
les jeudi 09 Décembre 2021 de 08h30 à 10h00 et de 10h30 à 12h30
les Vendredi 17 Décembre 2021 de 08h30 à 10h00 et de 10h30 à 12h30
les Mardi 21 Décembre 2021 de 08h30 à 10h00 et de 10h30 à 12h30
les Mercredi 29 Décembre 2021 de 08h30 à 10h00 et de 10h30 à 12h30
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

Réf. 501 051 Berger-Levrault (1904) extraits des textes réglementaires en page 24

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

• 16 - Copies du registre d'enquête publique de la Trinité

PREMIÈRE JOURNÉE

Les Lundi 29/11/21 de 8 heures 30 à 10 heures 30

Observations de M^{lle}

Ouverture de la première permanence par le commissaire-enquêteur titulaire au Robert le 29/Novembre 2021 à 8h30.

~~Absence d'observation et de visite.~~

Clôture de la première permanence par le commissaire-enquêteur titulaire au Robert le 29 Novembre 2021 à 10h30.

Ouverture de la deuxième permanence par le commissaire-enquêteur titulaire au Robert le 09 Décembre 2021 à 8h30.

~~Absence d'observation et de visite.~~

Clôture de la deuxième permanence par le commissaire-enquêteur titulaire au Robert le 09 Décembre 2021 à 10h30.

Ouverture de la troisième permanence au Robert le 17 Décembre 2021 à 8h30.

~~Absence d'observation et de visite.~~

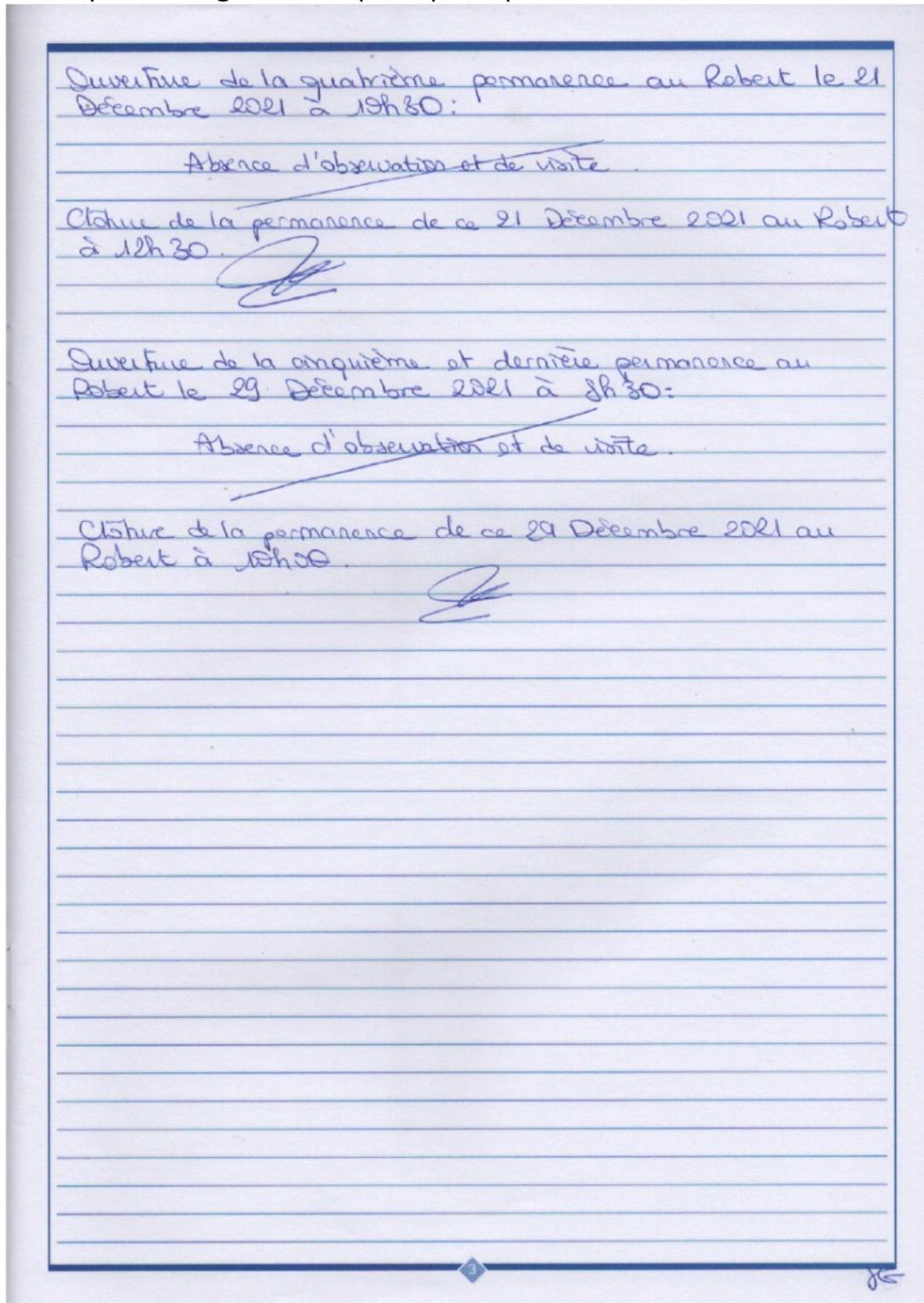
Clôture de la permanence de ce jour à 10h30.

Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

• 16 - Copies du registre d'enquête publique de la Trinité



Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

• 16 - Copies du registre d'enquête publique de la Trinité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT Martinique
COMMUNE le Robert / la Trinité

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

Installations classées pour la protection de l'environnement
 Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T)
 Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
 Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
 Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
 Carte communale
 Classement de voirie
 Divers

relatif à : la demande d'autorisation environne-
mentale unique au regard de la régularisa-
tion des travaux finalisés, d'aménagement
hydraulique et de la restauration éco-
logique, de la piste d'accès à la carrière
"la Digue" sur le territoire des communes
du Robert et de la Trinité, par la
société Gravillonord.

réf. 501 051

Berger
Levrault

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

- 16 - Copies du registre d'enquête publique de la Trinité

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : demande d'autorisation environnementale unique au regard de la régularisation des travaux finalisés, d'aménagement hydraulique et de restaurations écologiques, de la piste d'accès à la carrière "la Digree" sur le territoire des communes du Robert et de la Trinité, par la société Gravillonard.

Arrêté d'ouverture de l'enquête :
arrêté n° R02-2021-10-21-00008 en date du 21 Octobre 2021 de

M. le Maire de : _____
 M. le Préfet de : Martinique

Président de la commission d'enquête – Commissaire enquêteur :
M. JULIENO Gamy Anthony qualité titulaire

Membres titulaires : M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____

Membres suppléants : M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 29 Novembre 2021 au 29 Décembre 2021
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : Mairie du Robert / Mairie de la Trinité
Autres lieux de consultation du dossier : www.martinique.developpement-durable.gouv.fr

Registre d'enquête : _____ feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :
05, rue Neuve 97229 les Trois Îlets

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :
seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : Mairie du Robert / Mairie de la Trinité et site internet DRAC : www.martinique.developpement-durable.gouv.fr
aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :
les lundi 29 Novembre 2021 de 8h30 à 19h30 et de 19h30 à 12h30
les jeudi 03 Décembre 2021 de 8h30 à 19h30 et de 19h30 à 12h30
les Vendredi 17 Décembre 2021 de 8h30 à 19h30 et de 19h30 à 12h30
les Mardi 21 Décembre 2021 de 8h30 à 19h30 et de 19h30 à 12h30
les Mercredi 29 Décembre 2021 de 8h30 à 19h30 et de 19h30 à 12h30
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

Ref. 501 051 Berger-Levrault (1904) extraits des textes réglementaires en page 4

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

• 16 - Copies du registre d'enquête publique de la Trinité

PREMIÈRE JOURNÉE

Les lundi 29/11/21 de 18 heures 30 à 18 heures 30

Observations de M^{ll}

Ouverture de la première permanence par le commissaire-enquêteur titulaire à la Trinité le 29 Novembre 2021 à 18h30.

~~Absence d'observation et de visite.~~

Clôture de la première permanence par le commissaire-enquêteur titulaire à la Trinité le 29 Novembre 2021 à 18h30.

[Signature]

Ouverture de la deuxième permanence par le commissaire-enquêteur titulaire à la Trinité le 09 Décembre 2021 à 18h30.

~~Absence d'observation et de visite.~~

Clôture de la deuxième permanence par le commissaire-enquêteur titulaire à la Trinité le 09 Décembre 2021 à 18h30.

[Signature]

Ouverture de la troisième permanence à la Trinité le 17 Décembre 2021 à 18h30.

~~Absence d'observation et de visite.~~

Clôture de la troisième permanence ce 17 Décembre 2021 à 18h30.

[Signature]

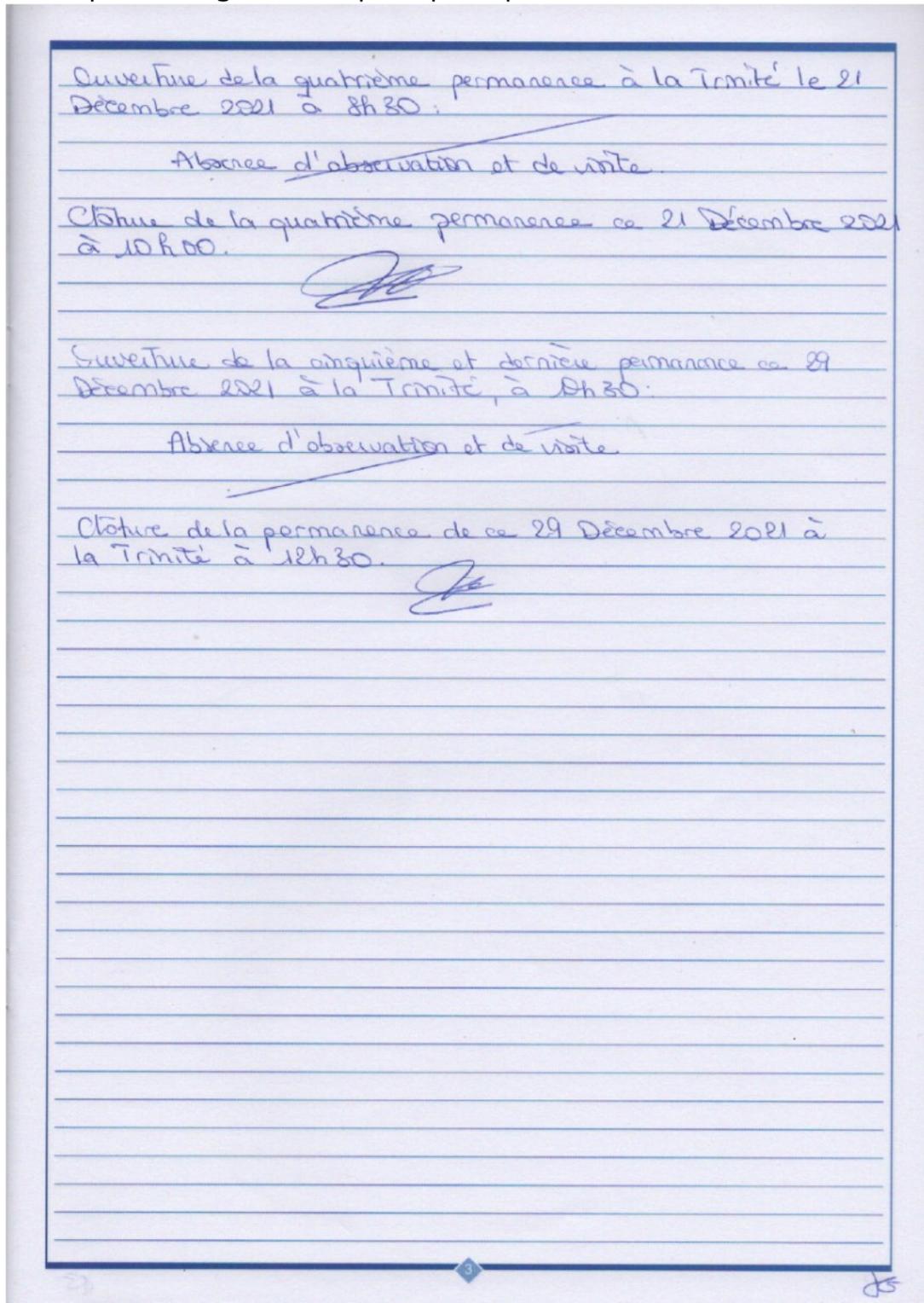
!!! Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

[Signature]

• 16 - Copies du registre d'enquête publique de la Trinité



Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

[Signature]

• 16 - Copies du registre d'enquête publique de la Trinité

Le 29 Décembre 2021 à 12 heures 30

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), M. JULIENO Garry Anthony déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 31 jours consécutifs, du 29 Novembre 2021 au 29 Décembre 2021 de 8 heures 30 à 10 heures 30 et de 10 heures 30 à 12 heures 30

Les observations ont été consignées au registre de la mairie de la Trinité par (néant) personnes (pages n° (néant) à (néant)).

En outre, j'ai reçu (néant) lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1 lettre en date du _____ de M _____

2 lettre en date du _____ de M _____

3 lettre en date du _____ de M _____

4 lettre en date du _____ de M _____

5 lettre en date du _____ de M _____

6 lettre en date du _____ de M _____

signature le commissaire enquêteur

19

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique

JS

Références du dossier :

- Décision n° E21000008/97 du 10 Septembre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France
- Arrêté n° R02-2021-10-21-00008 du 21 Octobre 2021 de la préfecture de Martinique